

## **Compte rendu de la séance du 8 novembre 2022**

### **APPLICATION DU STATUT DE PARIS**

#### **II<sup>e</sup> PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le huit novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du deux novembre deux mille vingt-deux qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles

L.2121-12L.2121 10, et R.2121-7.

Étaient présents :

Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT, Dorine BREGMAN, Corine FAUGERON, Luc FERRY, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Véronique LEVIEUX, Jean-Paul MAUREL, Audrey PULVAR, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Yohann ROSZÉWITCH, Julien ROUET, Pacôme RUPIN, Christel TORIELLO, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL.

Absent.e.s ayant donné pouvoir :  
Catherine TRONCA a donné pouvoir à Véronique LEVIEUX  
Gauthier CARON THIBAUT a donné pouvoir à Yohann ROSZÉWITCH  
Shirley WIRDEN a donné pouvoir à Luc FERRY  
Antoine SIGWALT a donné pouvoir à Christel TORIELLO

Absente partiellement :  
Benoîte LARDY a donné pouvoir à Jimmy BERTHÉ pendant ses absences

Arrivée de Raphaëlle RÉMY-LELEU à 19 h 34  
Arrivée de Benoîte LARDY à 19 h 40  
Arrivée d'Aurélien VÉRON à 19 h 42  
Sortie de Benoîte LARDY à 20 h 36  
Retour de Benoîte LARDY à 20 h 48

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 19 h 06.

## **Ordre du jour**

### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

**2022 PC 19** Désignation du secrétaire de séance.

**2022 PC 20** Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022.

**2022 PC 21** Dotation de l'état spécial du secteur de Paris Centre pour l'année 2023, au titre du budget primitif.

### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS**

**2022 DAE 57** Conventions et subventions (551 400 euros) en faveur de 17 structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réutilisables.

**2022 DAE 161** Animations de fin d'année sur la place de l'Hôtel de Ville (Centre) - fixation de la redevance à verser à la Ville de Paris au titre des activités commerciales.

**2022 DAE 101** Marché aux oiseaux de la Cité (Paris Centre) - Fermeture du marché.

**2022 DAE 151** Appel à projets « Alimentation durable et solidaire » : conventions et subventions (1013 300 €) à 21 organismes, dont deux projets soutenus au titre du budget participatif.

**2022 DAE 153** Subventions (157 000 euros) et conventions avec cinq structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et deux réseaux de l'IAE.

**2022 DAE 182** Convention et subvention (30 000 euros) à la SAS entreprise d'insertion La Conciergerie Solidaire 75.

**2022 DAE 200** Subventions (200 000 euros) et conventions avec 20 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

**2022 DAC 56** Subvention (11 150 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>).

**2022 DAC 128** Subvention (solde 1 128 000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris (Paris Centre).

**2022 DAC 302** Subvention d'investissement (47 000 euros) et convention avec l'association Maison du geste et de l'image Centre de recherche et d'éducation artistique (Paris Centre).

**2022 DASCO 110** Caisses des écoles - Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles.

### **COMMUNICATION SANS VOTE**

**2022 DCPA 21** Présentation du bilan des délibérations globales portant sur les équipements publics adoptées entre 2015 et 2022.

### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS**

**2022 DDCT 103** Actualisation de la Charte du Budget Participatif.

**2022 DEVE 84** Protocole pour le remboursement des travaux sur le mur pignon du 41 rue de Bretagne financés par le Syndicat des copropriétaires (Paris Centre).

**2022 DEVE 88** Subventions (67 280 euros) à 9 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable.

**2022 DEVE 89** Subventions accordées (270 611 € en investissement) aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne.

**2022 DJS 154** Signature des contrats Jeunesse de Paris Centre et des 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, et 20<sup>e</sup> arrondissements.

**2022 DLH 144** Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2021 de la 1<sup>ère</sup> concession avec la SOREQA et avenant n° 16.

**2022 DLH 183** Réalisation, 11/13 rue au Maire (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux (3 PLA I - 3 PLUS - 2 PLS) par ELOGIE-SIEMP - Subvention (576 881 euros).

**2022 DLH 200** Réalisation, 74 rue Notre-Dame de Nazareth (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (3 PLA I - 4 PLUS - 3 PLS) par ELOGIE-SIEMP - Subvention (741 420 euros).

**2022 DLH 247** Réalisation, 6-8 rue François MIRON (Paris Centre) d'un programme d'acquisition conventionnement de 3 logements sociaux (1 PLAI-1 PLUS-1PLS) par Aximo - Subvention (124 422 euros).

**2022 DLH 250** Réalisation, 24 place du Marché Saint Honoré (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux (4 PLAI - 6 PLUS - 4 PLS) par ELOGIE-SIEMP - Subvention (989 050 euros).

**2022 DLH 251** Réalisation, 30-32 boulevard de Sébastopol et 43-45 rue Quincampoix (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 24 logements sociaux par HSF – Habitat Social français - Subvention (252 735 euros).

**2022 DLH 271** Réalisation, 226 rue de Saint-Denis (Paris Centre), d'un programme d'acquisition amélioration de 3 logements sociaux complémentaires (2 PLAI - 1 PLUS) par ELOGIE-SIEMP – Subvention (105 310 euros).

**2022 DLH 278** Réalisation, 30 rue Saint-Germain l'Auxerrois (Paris centre) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par HSF - Habitat Social français - Subvention (92 516 euros).

**2022 DLH 258** Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine.

### **COMMUNICATION SANS VOTE**

**2022 DLH 318** Présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux.

### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS**

**2022 DPE 37** Subvention (5 000 euros) à l'association Cluster Eau-Milieus-Sols pour son projet de soutien à l'innovation et développement durable de la gestion des eaux urbaines en 2022.

**2022 DSOL 22** Subventions (1 126 570 euros) à 4 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté (1 avenant).

**2022 DSOL 90** Subventions de fonctionnement et d'investissement (811 910 euros) pour neuf structures accueillant des familles et des personnes précaires. Conventions.

**2022 DSOL 104** Subventions de fonctionnement (149 462,00 euros) et subventions d'investissement (153 987,00 euros) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies. Conventions.

**2022 DSOL 113** Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes Sans- abri à Paris.

**2022 DSOL 128** Subventions (200 000 euros) et Conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique.

**2022 DSOL 106** Schéma seniors parisiens 2022-2026.

**2022 DVD 37** Parcs de stationnement Notre-Dame (4<sup>e</sup>) et Cardinet (17<sup>e</sup>) –indemnisation VNC suite résiliation DSP.

**2022 DVD 92** Stationnement de surface - Dispositions solidaires diverses.

**2022 DVD 131** Plan Vélo 2021 – 2026 – Autorisation de signature de 6 conventions financières avec la Région Île-de-France relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables.

## **VŒUX**

**VPC 2022 16** Vœu présenté par le groupe écologiste de Paris Centre relatif à la place des femmes ayant contribué à l'Histoire dans l'espace public.

**VPC 2022 20** Vœu présenté par Ariel Weil, Gauthier Caron-Thibault, Karine Barbagli et les élus du groupe Paris en Commun relatif à la création de logements sociaux dans les deux sites industriels de la RATP, situés au 19 rue de Chanoinesse et 5 rue de la Cerisaie.

**VPC 2022 21** Vœu présenté par Raphaëlle Rémy-Leleu et les élu.e.s du groupe écologistes de Paris Centre relatif à la mise en berne des drapeaux des bâtiments municipaux, en mémoire des victimes des féminicides.

**VPC 2022 22** Vœu présenté par le groupe Républicains et Libéraux relatif à « l'apaisement » du quartier Saint-Paul.

**VPC 2022 23** Vœu présenté par Raphaëlle Rémy-Leleu et les élu.e.s du groupe Les Écologistes de Paris Centre relatif aux lycées professionnels.

**VPC 2022 24** Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Les Écologistes de Paris Centre relatif à une action plus efficace contre la prolifération des punaises de lit dans les habitats parisiens.

**VPC 2022 25** Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Les Écologistes de Paris Centre relatif au soutien à la Super Cour des Miracles.

## **QUESTIONS ORALES AU MAIRE DE PARIS CENTRE**

néant

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Bonsoir. Bienvenue. Il est 19h05, je vous propose de nous asseoir et de commencer. Christel Toriello est arrivée avec de l'avance sur l'horaire prévu, on peut donc commencer. Je salue l'arrivée de Pacôme RUPIN. Nous avons un bon ordre du jour, donc je vous propose que nous commençons. Bienvenue au public qui est là, présent. Nous devons tenir le conseil dans la salle des mariages, que vous connaissez bien, plutôt qu'en salle des fêtes, parce que la salle des fêtes est pleine. Nous sommes mardi, et comme c'est mardi, c'est Mardi de la Culture et donc, d'avance, je vous préviens que Benoîte va disparaître pendant un petit moment pour lancer Mardi de la Culture de ce soir, et j'espère qu'on aura un petit peu du concert depuis la salle des fêtes jusqu'ici, qui parviendra à nos oreilles. D'avance, je vous le dis cela nous mènera peut-être à bouleverser l'ordre des délibérations que nous allons présenter.

## **PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

### **2022 PC 19 Désignation du secrétaire de séance.**

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Nous sommes en tout début de séance, et il faut désigner le secrétaire de séance. Le sort tombe sur Florent GIRY ce soir, et si vous l'acceptez, je propose de le désigner comme secrétaire de séance. Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ? Je vous remercie.

C'est Florent GIRY qui sera le secrétaire de séance.

C'est parfait, tous les pouvoirs sont portés, nous allons pouvoir démarrer cette séance.

**Jimmy BERTHÉ, Adjoint au Maire en charge de la jeunesse et de la vie étudiante, de l'animation locale, des métiers de la mode et des créateurs**

Si je ne m'abuse, il manque Benoîte ici.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Oui, Benoîte, quand elle ne sera pas là, donnera un pouvoir à Jimmy, c'est ça ? Voilà, pendant les moments où elle sera en train de s'occuper de la culture. Nous attendons l'arrivée de Véronique LEVIEUX pour porter le pouvoir de Catherine TRONCA.

**Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances**

Juste une précision sur les pouvoirs de Shirley, elle a également des délibérations sur lesquelles elle ne peut pas prendre part au vote, ces délibérations concernent ÉLOGIE.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. C'est noté dans l'ordre du jour. Si jamais nous l'oublions, que ce soit consigné à l'ordre du jour qu'elle ne prend pas part au vote sur les délibérations concernant ÉLOGIE. Sinon, Luc, tu pourras le rappeler au moment du vote.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2022 PC 20 Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022.**

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Je vous propose que nous commençons par appeler le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022, le dernier conseil. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**COMMUNICATIONS DU MAIRE**

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Je vais essayer de les faire rapidement. Bienvenue, installez-vous. La première est une très bonne nouvelle pour les habitants, ça nous a pris un petit peu de temps à remonter ce service, mais dès cette semaine, début novembre, à partir du 12 novembre et tous les samedis suivants, nous avons le plaisir avec Karine BARBAGLI de vous annoncer qu'il

sera possible de réserver pour une somme tout à fait modique une salle de la mairie pour fêter l'anniversaire de vos enfants, je dis ça aux habitantes et aux habitants de Paris Centre. Tous les enfants scolarisés dans le centre de Paris auront la possibilité de le faire. Vous savez que les gens choisissent d'habiter dans le centre de Paris, mais parfois n'ont pas la place, et c'est parfois même un facteur d'inégalité entre les familles, de recevoir les enfants pour les anniversaires. Il sera donc possible sur le site de la mairie de Paris Centre, qui est la maison commune, de réserver une salle pour deux heures, Karine tu pourras en dire un petit mot, à partir de n'importe quel âge, de la maternelle jusqu'à 12 ans, pour la somme modique de 10 €. Je voulais vous l'annoncer, avec Karine nous en sommes très contents.

**Jean-Paul MAUREL, Délégué de Paris Centre en charge de la transition écologique du bâti et des constructions publiques**

À ce sujet, et c'est un petit peu différent, est-ce que ce serait possible aussi, au moment des funérailles, de réserver une salle ?

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Le sujet n'a jamais été abordé, mais nous allons le regarder, n'hésitez pas sur les propositions à nous faire parvenir.

Je vais aussi revenir sur des travaux en cours, il y en a beaucoup. Vous savez que nous avons deux lettres d'information hebdomadaires à la mairie de Paris Centre. L'une qui concerne les travaux et l'autre qui concerne tout le reste, y compris la culture et notre grande programmation. Je vous invite à les suivre si ce n'est pas déjà le cas et les faire connaître. Je vais revenir sur un chantier qui fait beaucoup parler de lui, c'est normal. Il ne vous a pas échappé que la rue du Renard et la rue de Beaubourg étaient en travaux, des travaux qui se mènent à grands traits. J'entends beaucoup de commentaires des uns et des autres, évidemment pas relayés par des élus, ce ne serait pas possible puisque les élus savent, pour en avoir discuté au conseil de Paris Centre, que ces travaux sont tout à fait temporaires et à terme, ils vont au contraire améliorer la situation, réduire la pollution et le trafic. C'est le premier objectif évidemment de ces travaux. Ils vont permettre d'introduire deux pistes cyclables, une montante et une descendante, sans sacrifier pour autant la voie réservée aux bus. Il faut évidemment des travaux, en ce moment nous reconnaissons que la circulation est un peu compliquée rue du Renard et rue de Beaubourg, il n'y a plus qu'une file à certains endroits. Mais ce sont ces travaux qui vont permettre, enfin, de traiter ce problème de la pollution qui, vous le savez est très importante sur l'axe très utilisé, très fréquenté, de la rue du Renard qui avait d'ailleurs donné lieu à un certain nombre de publications sur l'école la plus polluée de Paris. Dieu merci, ce n'était pas l'école la plus polluée, puisqu'à l'intérieur c'était moins pollué qu'à l'extérieur, mais enfin, à l'extérieur, c'était quand même l'adresse la plus polluée de Paris et nous avons à cœur de faire un certain nombre de choses.

Ce n'est pas le seul but de ce projet que de diminuer la pollution sonore aussi, c'est d'installer, de faire un maillon important du réseau cyclable, Florent GIRY en reparlera tout à l'heure. Nous sommes dans le réseau secondaire du plan vélo avec un axe structurant local, c'est un maillon important du plan vélo 2021 – 2026 avec une continuité cyclable très importante, d'autant plus importante qu'elle va jouer aussi le rôle de sas de dégagement de l'axe très emprunté parallèle à peu de distance de Sébastopol en attendant peut-être, j'espère, de pouvoir dédoubler la piste cyclable. Je vous rappelle que Sébastopol est la piste la plus fréquentée avec une fréquentation de près de 500 vélos par heure.

Bien sûr, l'objectif, comme dans la plupart des aménagements et des réaménagements que nous faisons ici, est de redistribuer l'espace public et de donner beaucoup plus de place aux piétons avec les rues Simon le Franc et Geoffroy l'Angevin qui vont être retravaillées en plateau piétonnier, et avec cette traversée piétonne en direct vers le Centre Pompidou qui n'existait pas entre deux traversées très éloignées, c'est l'objet d'un budget participatif. C'est aussi, dans le cadre d'un travail que nous faisons commun avec le Centre Pompidou, un très beau projet qui va venir créer un passage piéton surélevé qui va donner sur la façade orientale du Centre Pompidou qui pour l'occasion est travaillée avec un petit parvis. La troisième avancée la plus importante est ce lien qui est créé, c'est l'objet aussi de ce budget participatif, entre le Marais d'un côté, et le Centre Pompidou et le quartier de Beaubourg avec ce nouvel aménagement.

Évidemment, Florent GIRY y veille avec l'ensemble des élus, tous les revêtements sont traités de manière particulière. C'est l'objet d'un grand travail de concertation et de persuasion mené avec l'architecte des Bâtiments de France pour trouver la bonne solution, la bonne couleur, le bon grain, pour qu'ils servent à atteindre nos objectifs de transition climatique et ne déparent pas le patrimoine des rues du Marais. Je crois que nous y sommes à peu près arrivés. Je voudrais remercier Florent qui a mené ces discussions, en particulier, et saluer aussi le travail de la DVD, la Direction de la Voirie et des Déplacements qui travaille en un temps vraiment record, parce que quatre mois pour innover une telle piste et coordonner l'ensemble des concessionnaires, vous savez que c'est un grand objectif de mandature. Ils ont pu réouvrir des petits tronçons au fur et à mesure qu'ils étaient disponibles. D'ailleurs, la piste montante est en partie disponible et elle ne peut pas être ouverte, cela ne vous a pas échappé si vous passez là, elle est bloquée et elle ne pourra pas être empruntée tant qu'elle n'est pas complète.

Je voudrais en profiter pour dire que malgré le travail extraordinaire de la voirie, nous avons été très déçus d'apprendre que GRDF devait à nouveau intervenir alors même que tous les concessionnaires avaient été réunis en début de mandature. Ils étaient déjà intervenus à multiples reprises à de nombreux endroits du Marais, mais ils ont une obligation réglementaire ou même légale qui leur impose de changer un certain nombre de conduites. Ils vont devoir intervenir d'une manière qu'ils n'avaient pas anticipée qui nous a été communiquée il y a quelques semaines. Je souhaitais qu'ils interviennent avant la fin de ce chantier, mais l'effet de cette intervention qui n'était pas prévue est un retard d'un mois à peu près pour qu'ils interviennent et que la voirie puisse ensuite s'occuper de la chaussée. Cela se situe sur le bas du chantier. Nous sommes très mécontents, mais c'est plutôt pas mal, nous sommes en train de travailler sur d'autres endroits où GRDF nous annonce vouloir retravailler, y compris des endroits où il y a déjà eu des travaux, ce qui est à peu près le contraire de la philosophie que nous avons tenté d'appliquer depuis le début de cette mandature. Nous vous tiendrions au courant si cela devait avoir une incidence sur des chantiers importants. Pour l'instant, dans ce chantier en tout cas, au prix d'un petit mois de retard, nous allons pouvoir les faire intervenir avant que le chantier ne soit fini, que les entrées soient libérées. Ça aurait été très embêtant que cela ne soit pas le cas.

Je remercie aussi le Centre Pompidou et son président, Laurent Le Bon, qui nous a accompagnés, ainsi que l'agence Renzo Piano, nous sommes plutôt satisfaits de voir la façade orientale du Centre Pompidou pour la première fois mise ainsi en valeur pour les piétons.

Je signale simplement que d'autres travaux importants sur les axes cyclables sont en cours. La piste cyclable des Grands Boulevards sur laquelle il y avait une corona-piste qui est en train d'être refaite, est transformée et canalisée par tronçons, petit à petit. En tout, ce sera à terme plus de 1,5 km de pistes, avec des pistes unidirectionnelles. Là aussi, c'était un vrai défi sur un axe parisien extrêmement important. Le tronçon du boulevard Montmartre est déjà achevé et

c'est actuellement sur le boulevard de Bonne Nouvelle que les équipes sont à pied d'œuvre. Je le dis aussi ici si je ne l'ai pas dit avant, avec Florent Giry, et les élus en charge de l'espace public, j'ai souhaité que nous puissions mobiliser une partie de nos crédits, je dis bien nous, Paris Centre, pour changer la chaussée et refaire entièrement les chaussées sur les Grands Boulevards. Certes, nous partageons les Grands Boulevards avec nos voisins, mais c'est la mairie de Paris Centre qui a souhaité mobiliser ses crédits, je vous le dis ici, c'est notre responsabilité, parce que, non seulement c'était dommage d'intervenir aussi longtemps avec une emprise aussi importante sur les Grands Boulevards pour aller ensuite refaire des tronçons de chaussée ici ou là, mais en plus, ils étaient assez abîmés dans pas mal d'endroits, et enfin, je rappelle que les Grands Boulevards seront la frontière de la zone à trafic limité dans deux ans et qu'il était important à cet égard de changer la chaussée puisque cela permettra de réduire le bruit, de réduire aussi la chaleur et c'est très important dans le cadre de cette zone à trafic limité.

Voilà ce que je voulais vous faire comme annonces principales pour ce soir. Je crois que j'en ai fini avec les communications. J'en avais encore une autre pour vous dire qu'il y a énormément de réunions publiques. Je voudrais là aussi féliciter l'ensemble des élus, beaucoup d'élus ont été mobilisés sur ces différentes réunions publiques, je voudrais revenir sur trois d'entre elles. Je crois que la palme est pour Florent GIRY qui était là à toutes les réunions publiques, il y en a eu une dizaine depuis le début de l'année, j'ai conscience que ce sont beaucoup de réunions publiques. La méthode que nous souhaitons avoir à Paris Centre est de donner la possibilité aux riverains, parfois aussi aux commerçants, à tous les acteurs qui le souhaitent, d'être informés des grands travaux, que ce soient ceux de la Ville ou ceux du privé. Je sais que Boris JAMET-FOURNIER est très content pour la démocratie locale de ces 10 réunions publiques qui ont eu lieu en ce qui concerne les projets d'aménagement sur l'espace public, avec des réunions d'école, je pense à Saint-Roch, avec les comités de démocratie locale réguliers, des conseils des mobilités actives, des conseils de la biodiversité animés par Corine FAUGERON, la refonte du plan de circulation, des projets d'aménagement, Petits Champs, Saint-Gervais, etc. Je voudrais revenir sur trois d'entre elles.

Je reviens d'abord sur la réunion publique qui a eu lieu à l'Hôtel de Ville pour parler de l'aménagement de la place Saint-Gervais en un jardin qui accueillera le mémorial pour les attentats du 13 novembre 2015 et dire notre émotion d'accueillir ce jardin mémoriel avec, nous l'espérons, dès novembre 2025, pour le triste anniversaire des 10 ans, l'accueil des commémorations sur ce lieu avec un concours qui a désigné un lauréat. Le projet présenté en présence des acteurs locaux, des riverains, des commerçants, des représentants de l'église Saint-Gervais, des Compagnons du Devoir et de la RATP a permis de discuter de ce que nous souhaitons ici, c'est-à-dire au-delà du projet qui est très beau, de prendre en compte la diversité des usages et de faire cohabiter dans ce jardin un lieu de mémoire est un lieu de vie. Cela faisait longtemps que nous attendions un projet pour cette place qui servait de parking, il faut bien le reconnaître, et qui demain sera un jardin magnifique. Les discussions se poursuivent pour l'aménager et veiller à ce que tous les habitants et toutes les habitantes puissent circuler du mieux possible sur cette place.

Puisque je parle de jardin, je voulais aussi revenir sur la réunion publique qui a eu lieu pour la prochaine grande trame verte après Bourdon qui est quasiment terminée hormis la partie RATP, c'est la coulée verte, la grande trame verte du boulevard Henri IV. Ce projet est porté de longue date par des habitants et des habitantes avec un très beau projet préparé par les services qui permet des traverses sur les deux côtés, les deux trottoirs, du boulevard Henri IV, ce qui n'était pas envisagé au départ. Il y a eu une réunion publique, en présence de Raphaëlle RÉMY-LELEU, de Corine FAUGERON, de Florent GIRY, et je pense que vous étiez assez nombreux à être là, qui a permis de prendre en compte les retours des habitants qui nous permettent de finaliser, de donner la dernière touche au

projet, de montrer aussi que tout le monde n'est pas toujours d'accord, mais heureusement cela porte sur des petits détails qui ont leur importance. Nous serons en mesure de revenir sur la dimension finale de ce projet. Quand je pense à tout ce qui s'est passé ici, dans ce coin de Paris, entre la livraison de Morland, et du côté de la végétation entre Bourdon, le boulevard Henri IV qui va arriver, avec la création du jardin, il faut quand même imaginer qu'il y a cinq ans, rien de tout cela n'existait et qu'en termes de rafraîchissement, en termes d'aménagement, c'est assez remarquable. Je crois qu'on peut aussi de temps en temps se dire qu'il y a des choses très bien qui se font.

Je voudrais enfin parler d'une dernière chose, la refonte de la circulation. Je le dis ici et je ne cesserai pas de faire de la pédagogie, j'ai parlé de la zone à trafic limité, notre projet est de réduire la circulation motorisée dans le centre de Paris en supprimant la circulation où nous ne voulons plus qu'il y ait la circulation de transit, c'est-à-dire une circulation qui ne fait qu'emprunter le centre de Paris comme un raccourci. À cet égard, la zone à trafic limité de 2024 n'est qu'un des moyens que nous trouvons intéressants, mais qui ne suffit pas. Nous l'accompagnons donc d'une refonte du plan de circulation à marche forcée puisque nous avons respecté le tempo du premier quartier prioritaire avec une concertation qui a été menée et qui commence sur le terrain à être mise en œuvre dans le changement du plan de circulation du Marais. Nous avançons très vite, un peu plus vite d'ailleurs que le tempo des quartiers avec la concertation des marches exploratoires qui ont déjà eu lieu dans le Sentier et le quartier Opéra, nous allons être en mesure de faire ces travaux de changement de schéma de circulation très rapidement pour nous mettre en situation, au moment de la création de la ZTL, la zone à trafic limité, d'avoir un deuxième dispositif qui dissuade, tout simplement, d'emprunter le centre de Paris. En effet, en dehors de l'interdiction pour un certain nombre de véhicules, ce ne sera tout simplement pas intéressant de traverser le centre de Paris si vous n'avez pas quelque chose à y faire, ce ne sera plus possible d'avoir des itinéraires malins qui traversent.

Je voudrais ici remercier Florent GIRY pour l'énorme travail de dessins et de concertations qu'il a fait. Il a participé à beaucoup plus que 10 réunions avec les habitants, avec les commerçants et avec toutes les parties prenantes qui sont souvent d'accord, mais pas toujours. Nous essayons de tenir compte au maximum de leurs contraintes puisque le projet, je le rappelle, est de permettre aux riverains, aux commerçants, aux services publics aussi, de circuler, nous l'espérons, mieux demain que ne le font aujourd'hui celles et ceux qui doivent continuer à circuler en véhicule de tourisme.

Beaucoup d'autres réunions publiques sont à venir pour cette fin d'année. Celle qui concernera l'aménagement des abords de la Fontaine des Innocents, le projet patrimonial est déjà lancé, mais ce sera le jardin autour de la Fontaine des Innocents dont il sera question ; la création d'une piste cyclable boulevard du Palais, nous avons réussi à infléchir la préfecture de police avec une jurisprudence nouvelle, nous allons pouvoir mettre une piste cyclable boulevard du Palais, ce qui nous conduira à modifier le tracé de la piste temporaire de la place du Châtelet avec peut-être d'autres changements sur cette place, nous y reviendrons ; et enfin la plantation d'arbres sur le Quai aux Fleurs. Je ne cite que celles-ci, il y en aura d'autres.

## **PROJET DE DÉLIBÉRATION PROPRE**

**2022 PC 21 Dotation de l'état spécial du secteur de Paris Centre pour l'année 2023, au titre du budget primitif.**

## **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Je vous propose, après cette communication que je tenais à partager avec vous, que nous commençons, que nous entrons dans les délibérations propres à ce conseil. Nous commençons par une délibération très importante qui concerne la dotation de l'état spécial du secteur de Paris Centre pour l'année 2023, au titre du budget primitif. Ce sont des termes très techniques toujours, mais j'aime bien les traduire. Budget primitif, c'est tout simplement le budget prévisionnel pour 2023, et l'état spécial, c'est le budget en propre de la mairie, c'est le budget que nous utilisons nous-mêmes, c'est le budget qui nous est donné par la Ville et que nous manipulons nous-mêmes, à la différence d'autres budgets que nous mobilisons au service des habitantes et des habitants, tous les grands projets dont j'ai parlé sont financés autrement que par l'état spécial, heureusement. L'état spécial requiert que nous l'adoptions ici et c'est l'objet de cette délibération. Luc, si tu veux intervenir sur le sujet, sinon je le ferai très rapidement.

Vous savez que pour obtenir ce budget, nous partons des terrains, des terrasses et des équipements de proximité, des services territoriaux qui nous font part de leurs besoins de fonctionnement pour les équipements de proximité. Ce travail d'échange se fait entre eux et nous ensuite entre les Directions Techniques de la Ville. Nous avons bien sûr aussi tenu compte, et cela a fait l'objet de plusieurs délibérations, des équipements qui entrent dans notre inventaire, les entrées et les sorties d'inventaire, plutôt les entrées que les sorties d'ailleurs, avec de nouveaux équipements, les jardinières boulevard Bourdon justement, celles de la rue du Grenier Saint-Lazare ou de la rue du Temple. Nous avons déjà adopté des équipements de proximité lors du dernier conseil dans notre inventaire 2023.

Il y a une partie de négociation, vous savez dans quel contexte budgétaire nous sommes. Nous avons inscrit des demandes à l'Adjoint aux finances, Paul SIMONDON, toutes n'ont pas été satisfaites et après avoir voté l'état spécial ici, nous le voterons au conseil de Paris dont il sera une annexe du budget de la Ville de Paris.

Je vous rappelle que l'état spécial se compose de trois dotations : la dotation de gestion locale, la dotation de l'animation locale et la dotation d'investissement. Je ne les détaille pas, mais au global nous avons un léger accroissement de l'état spécial de Paris Centre puisque nous étions à 7 500 000 € l'an dernier, 7 512 000, et nous sommes à 7 531 000, en tout cas c'est la proposition de la Ville de Paris. Je le dis ici pour mémoire, la principale demande n'a pas été satisfaite, celle que nous avons formulée avec Karine BARBAGLI dans la perspective de la fermeture de la crèche Saint-Roch dont j'ai parlé tout à l'heure, pendant deux ans pour travaux. Nous demandions la création d'une crèche relais, la possibilité d'acheter les places. Apparemment cela ne s'est jamais fait sur un état spécial, mais comme nous avons la volonté de remplacer ces places pendant les travaux, nous avons demandé une somme importante pour pouvoir les acheter. Cette demande n'a pas été satisfaite, je le dis ici par souci de transparence et pour information. Nous avons aussi demandé un montant un peu plus important que celui qui a été accordé pour financer l'ensemble des nouveaux espaces verts avec des investissements en fonctionnement. Là encore, la ville a souhaité, cela fait partie de la manière dont elle gère son budget, que nous opérons plutôt par redéploiement que par accroissement du budget.

Je voulais dire aussi au titre des éléments de transparence que je souhaite partager au cours du vote de cette délibération, que l'état spécial a été calculé, les demandes ont été faites, à la demande de la Ville, avec une hypothèse qui ne prend pas en compte l'évolution à la hausse du coût des fluides ni de l'inflation qui nous impacte sur l'achat des matières premières dont nous avons besoin dans la construction. Cette hypothèse, je le dis ici, me paraît peu conservatrice, elle me paraît peu réaliste même, tout simplement, mais la Ville, nous a rétorqué, c'est le cas, je crois, pour tous les arrondissements, qu'il était difficile, et je dois

reconnaître qu'il est impossible de prévoir dans quelle mesure cette augmentation va nous affecter. Elle nous renvoie donc à la discussion du budget supplémentaire qui a lieu à mi-année en 2023 pour faire les ajustements nécessaires. Et si nous regardons ce qui s'est passé l'an dernier, force est de constater que des ajustements assez importants ont été faits. Je tenais à donner ces hypothèses sur lesquelles nous votons. Je vous propose de voter cet état spécial et rappeler que nous aurons une clause de revoyure au moment du budget supplémentaire en 2023.

Luc, je ne sais pas si tu veux donner des précisions.

**Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances**

Monsieur le Maire, chers collègues et cher public. Je ne vais pas prendre la parole juste pour prendre la parole, tu as absolument résumé tout ce que j'aurais pu dire, y compris les arbitrages qui ont pu être faits et l'évolution du budget en cours d'année qui a été effectivement fortement révisé à la hausse l'année dernière.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Luc. Je voulais vous présenter ce budget puisque c'est la négociation que j'ai menée auprès de la Ville et je voulais vous en rendre compte. Julien ROUET.

**Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre, Conseiller d'arrondissement**

Merci Monsieur le Maire de nous donner la parole sur l'état spécial de Paris centre. Tout d'abord, le budget de Paris Centre, nous n'avons pas grand-chose à dire si ce n'est que c'est un budget comptable, sans grande innovation et sans véritable vision. Puisque vous négligeait l'investissement à Paris Centre, notamment comme par exemple la rénovation des places, celle de la République ou celle du Marché aux Fleurs qui se fait toujours attendre. Mais surtout, ce budget, vous l'avez dit ne peut être déconnecté du budget général, du budget global de Paris puisque c'est ce dernier qui finance notre budget annexe. Je ne suis pas tendre non plus du gouvernement, vous savez, qui a, les collectivités qui continuent à les saigner avec la suppression de la taxe d'habitation, le manque de structures d'État et l'augmentation du prix de l'énergie. Monsieur le Maire, dans une tribune récente, vous avez considéré l'opposition comme irresponsable et incompétente à la Cour des comptes en matière de dépenses publiques, rien que cela, irresponsable car on aurait nuit à l'image de Paris parce qu'on ose critiquer la politique de la ville. Je vous rassure, Anne Hidalgo et sa majorité n'a pas besoin de nous pour nuire à l'image de Paris, regardez l'état de nos rues, de nos parcs, de nos bâtiments publics, de nos édifices religieux, regardez la population des rats qui explose contrairement à celle de la population parisienne qui décroît. Puis l'incompétence, car on analyserait pas les finances de la Ville et que nous ne proposons pas de baisse de nos dépenses. La Cour des comptes régionale considère pourtant que la Ville de Paris devait examiner le niveau de ses charges de gestion et de la soutenabilité de sa politique d'investissement au lieu de cela vous préférez faire payer 38 % de propriétaires parisiens en augmentant leur taxe foncière de 50 % et c'est donc pour toutes ces raisons que nous voterons contre cet état annexe.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup, merci, Julien, d'avoir exprimé cette position. L'objectif prévu, je n'ai pas le temps d'y revenir ici, est disponible, chacun pourra se faire un avis. Simplement pour dire que j'abordais volontairement ici le sujet de l'état spécial. Nous aurons évidemment le débat la semaine prochaine au conseil de Paris, je pense qu'il sera animé, sur le budget global de la Ville et des annonces qui ont été faites et du choix d'une Ville d'utiliser les armes qu'elle a à sa disposition. Cela fera l'objet d'un débat au conseil de Paris que je ne souhaite pas préempter ici, je le garde pour la semaine prochaine. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non. Je vous remercie et je vous propose de passer au vote sur cette première délibération qui était donc la 2022 PC 21. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie. Je laisse noter au compte rendu le nombre de voix pour.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité. (3 contre (A. Sigwalt, J. Rouet, C. Toriello) et 1 abstention (P. Rupin)*

Nous allons à présent aborder une série d'autres délibérations. Nous avons à l'ordre du jour trois délibérations qui portent sur les affaires culturelles. Je propose que nous les abordions tout à l'heure quand Benoîte LARDY sera revenue de la salle des fêtes de l'autre côté du couloir, et que nous commençons par l'Adjointe au commerce et à l'artisanat, par des délibérations qui concernent la direction de l'attractivité et de l'emploi et qui portent sur l'utilisation d'emballages à usage unique. Dorine BREGMAN.

### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS**

**2022 DAE 57 Conventions et subventions (551 400 euros) en faveur de 17 structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réutilisables.**

**Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme**

Merci cher Ariel, Monsieur le Maire, merci aux membres du public d'être présents ce soir. En effet, j'ai le grand plaisir de vous présenter cette délibération qui porte sur le zéro plastique. Comment la démarche va consister pour Paris à se débarrasser des emballages plastiques, notamment les emballages à usage unique dans la restauration et en particulier la vente à emporter ? Je vais d'abord remercier mon collègue Jacques BOUTAULT qui avait tout à fait vocation à porter cette délibération, car elle a plusieurs angles. Elle a évidemment un angle économie circulaire, comme vous allez le voir, elle a un angle économie sociale et solidaire puisque la plupart des structures présentées dans cette délibération appartiennent à l'économie sociale et circulaire, et elle a aussi l'angle de sa finalité, donc nous, consommateurs, clients des restaurants et des endroits où on peut acheter de la nourriture à emporter, pour nous faire changer de mode de fonctionnement, et en particulier les restaurateurs.

Je rappelle quelques données. 75 % du contenu de notre poubelle aujourd'hui, nous avons des statistiques qui datent de 2015, soient 485 kg par personne et par an, pourrait être détourné de l'enfouissement et de l'incinération par des actions de réduction, de réemploi, et de valorisation. 50 000 tonnes d'emballages de la restauration à domicile autre que les boissons peuvent être évitées en Île-de-France grâce au système de la consigne pour réemploi. Ce constat induit

nécessairement un changement de modèle conduisant à la fin du tout jetable et au passage, au réemploi, à la réduction des déchets, à l'amélioration du déchet. C'est évidemment lié au plan Climat Air Énergie porté par ma collègue Amina BOURI dans notre conseil et au plan Économie Circulaire dans lesquels la Ville de Paris s'engage dans une démarche de prévention et de réduction à la source de tous ces déchets d'emballage.

La Ville de Paris souhaite ainsi accompagner les initiatives de développement d'économie circulaire et la sortie du plastique et dérivés. Un nouvel appel à projets a été monté, *Paris s'emballe pour le réemploi*, lancé en juin 2022. 27 entreprises ou associations ont répondu et 17 structures sont lauréates. Il y a trois vagues dans cet appel à projets : développer les initiatives alternatives aux emballages à usage unique aux commerçants parisiens, financer les investissements des commerçants parisiens à la transition du jetable au réutilisable, et le troisième point, très concret très opérationnel, cofinancer des trimestres gratuits d'essai de ces alternatives. Ce comité de sélection de cet appel à projets était présidé par Florentin LETISSIER, Adjoint à la Maire de Paris en charge de l'économie circulaire, notamment. Les 17 projets retenus suivant les hypothèses élaborées évitent la production de plus de 27 millions de contenants à usages uniques par an, créent 41 emplois locaux et non délocalisables dont 9 en cours d'insertion.

Il s'agit donc dans cette délibération de proposer des subventions à ces 17 structures. Il y en a deux qui sont plus particulièrement situées et qui prévoient d'opérer à Paris Centre. Je vais vous les présenter tout de suite.

La première s'appelle Aquaris c'est une entreprise de l'économie sociale et solidaire, elle propose des prestations de gestion et de réemploi d'emballages réutilisables avec un système de consigne. À Paris, elle prévoit de mettre en place 22 collecteurs fabriqués en France pour les contenants réutilisables de la vente à emporter. Il s'agit de trouver un maillage cohérent et pertinent ainsi qu'un circuit sécurisé et efficace de collecte et de lavage des contenants notamment dans le quartier du Châtelet, tel que c'est écrit dans les déclarations. Il se trouve qu'après avoir recherché quelques informations supplémentaires, je sais que l'entreprise Aquaris est déjà en placement par exemple avec le Forum des Halles pour installer son circuit de lavage parce que pour la collecte et le lavage de ces emballages consignés, il faut l'espace. Le projet devrait permettre d'éviter l'utilisation d'environ 1 million de contenants à usage unique par an, soit 40 tonnes de déchets. Nous savons qu'à Paris centre, compte tenu du nombre de commerces, en particulier du nombre de restaurants qui pratiquent beaucoup la vente à emporter, il y a de quoi faire. Aquaris proposera une offre de trimestres d'essai gratuits et de collecte et de lavage des contenants réutilisables à six restaurateurs parisiens.

Il vous est donc proposé d'accorder à cette entreprise une subvention d'investissement de 25 000 € et une subvention de fonctionnement de 20 000 €.

La deuxième entreprise de cet appel à projets est également située à Paris Centre, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. Il s'agit de *Sami Bagel* une franchise de la chaîne de restauration *BagelStein* Je vais essayer d'aller vite, mais c'est vrai que la délibération est particulièrement longue. Même principe, il s'agit d'éviter les emballages, 32 000 emballages par an et d'embarquer dans la même démarche les autres enseignes.

Il vous est donc proposé de lui accorder une subvention d'investissement de 6000 €.

Il y a 15 autres structures bénéficiaires de subventions dans cet appel à projets et je vous prie de bien vouloir délibérer de cette délibération.

## **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci, Dorine, de rappeler que la lutte contre la production de plastique à usage unique se fait dans tous les domaines et c'est bien pour cela que vous êtes plusieurs adjoints à intervenir dans vos champs respectifs. Ici il s'agit surtout d'un effort pour les commerçants, Jacques BOUTAULT aura l'occasion de parler d'autres délibérations ce soir qui visent le même but. Je voudrais en profiter pour donner une précision puisque Dorine BREGMAN a insisté, à juste titre, sur la subvention de 6000 €, vous voyez que lorsque nous regardons les subventions à destination de structures de Paris Centre, nous ne sommes pas du tout dans le même montant que l'intitulé du montant global des subventions de cette délibération. Je le dis, parce que j'ai vu circuler beaucoup d'incompréhension, de malentendus, avec des gens qui font la somme de l'ensemble des subventions votées par le conseil de Paris Centre. Nous votons, dans chacun des 17 conseils d'arrondissement qui se tiennent ces jours-ci, des délibérations qui concernent tout Paris ou qui nous concernent en partie. Si nous additionnions 17 fois les subventions, nous aurions un budget qui serait autrement conséquent que celui de la Ville de Paris, qui l'est déjà. J'alerte, tout simplement, sur l'erreur de lecture. Merci aux adjoints dans leurs présentations, comme vient de le faire Dorine de bien préciser ce qui concerne en propre Paris Centre, vous voyez que c'est une toute petite partie de la subvention, hélas, mais il faut bien partager avec les autres arrondissements. Je voulais faire cette précision.

Nous allons continuer avec Dorine BREGMAN pour parler des animations...

Ah oui pardon, cela me paraissait évident qu'elle était votée à l'unanimité, mais nous allons quand même le vérifier. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Merci, vous voyez je savais qu'elle serait adoptée à l'unanimité, mais c'est mieux de le vérifier.

Nous continuons donc avec Dorine pour parler des fêtes de fin d'année et des animations de la place de l'Hôtel de Ville.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

## **2022 DAE 161 Animations de fin d'année sur la place de l'Hôtel de Ville (Centre) - fixation de la redevance à verser à la Ville de Paris au titre des activités commerciales.**

### **Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme**

Merci Monsieur le Maire, Ariel, chers collègues, chers membres du public. Il s'agit donc de fixer la redevance reversée à la Ville de Paris pour les chalets installés chaque année sur la place de l'Hôtel de Ville. Ce sont des animations récurrentes, c'est un petit village, l'an dernier il était particulièrement bien décoré par la DEVE (Direction des espaces verts et de l'environnement) il y avait beaucoup de plantes installées et c'était vraiment très joli, cela attirait beaucoup de visiteurs. Il y aura donc toujours une dizaine de chalets décorés dont certains proposeront des produits labellisés « fabriqué à Paris ». Il y a toujours un appel à proposition pour sélectionner les commerçants et les entrepreneurs. Dans cette délibération nous

avons fixé le principe d'une tarification spécifique avec une redevance forfaitaire par chalet de 100 € par jour à l'exception des produits labellisés « fabriqué à Paris » ou « issu de l'écosystème parisien d'innovation » qui eux auront un forfait beaucoup plus modique de 2 € par jour et par chalet pour soutenir la participation de ces exploitants. Compte tenu de la récurrence de ces événements, il est proposé d'adopter ces tarifs pour une durée indéterminée. Les montants seront réévalués chaque année conformément à la délibération annuelle relative aux évolutions de tarifs adoptée en même temps que le budget primitif. Il y a donc des garde-fous très sérieux à cette durée indéterminée. Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir voter oui.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup chère Dorine. Pacôme.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller d'arrondissement**

Merci Monsieur le Maire. Je ne vais pas faire de polémique là-dessus, je vais voter cette délibération, mais je trouve quand même que l'écart est excessif entre les produits labellisés Paris qui ne paieraient que 2 € par jour, par rapport aux autres qui paient 100. C'est ça ?

Je trouve que c'est une réduction qui est quand même énorme. Qu'il y en ait une, moi ça ne me choque pas, évidemment, pour soutenir les produits qui sont fabriqués à Paris, mais de là à avoir un écart de redevance aussi grand entre les commerçants, je ne trouve cela pas très juste.

**Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme**

Disons que ce sont souvent des créateurs qui sont en phase de démarrage, en phase d'amorçage. Quand ils reçoivent le label « fabriqué à Paris », ils n'ont pas toujours une entreprise florissante qui fonctionne depuis des années.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller d'arrondissement**

Ce n'est pas que le label, c'est aussi des créations ?

**Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme**

Oui, absolument. Je pense que 2 € par jour, c'est pour ne pas dire gratuit, mais le fait est qu'il s'agit d'aider à rencontrer un public.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Effectivement, c'est un tarif qui je crois est adapté par rapport à l'année dernière. Sans cela, c'est difficile de les attirer et c'est cohérent avec notre soutien à la relocalisation de la fabrication en ville qui a été poussée depuis déjà une mandature et qui fait partie des objectifs importants de cette mandature. Je vous

propose de voter la DAE 161. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Nous restons dans le même domaine, dans la même direction, mais il s'agit cette fois du marché aux oiseaux et de la suppression d'une partie des services de ce marché, la suppression du service public du marché aux oiseaux dans le cadre plus grand du marché aux Fleurs. C'est Jacques BOUTAULT qui va la présenter, en sa qualité d'Adjoint en charge de la condition animale.

## **2022 DAE 101 Marché aux oiseaux de la Cité (Paris Centre) - Fermeture du marché.**

### **Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, c'est une bonne nouvelle que nous allons pouvoir annoncer officiellement ce soir. Enfin ! La fermeture de ce marché aux oiseaux qui se trouve sur l'Île de la Cité dans le cadre du marché aux fleurs et qui posait de nombreux problèmes notamment en lien avec la condition animale. Vous savez que les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité au titre de l'article L214 du Code rural et ainsi que le disent les réglementations européennes, notamment la convention de Strasbourg stipule que « tout animal est un être vivant qui doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ». Ce n'était pas le cas de ces animaux vendus sur le marché aux oiseaux, animaux qui étaient parfois issus de trafics et qui attiraient à la marge de ce commerce du commerce illégal auquel cette délibération va permettre de mettre fin puisqu'à partir du 31 décembre de cette année, il n'y aura plus de délégation, d'autorisation de vendre des animaux, notamment des oiseaux sur l'Île de la Cité dans le cadre du marché aux fleurs. C'était le dernier lieu de vente d'animaux sauvages sur l'espace public à Paris qui va disparaître et je crois que nous pouvons toutes et tous nous en réjouir.

Cela concerne 11 commerçants dont trois couples qui se sont vu proposer des aides à la reconversion et que la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, la DAE va accompagner pour qu'ils puissent exercer une autre activité à partir de l'année prochaine. C'est une très bonne nouvelle, je ne vais pas être plus long puisque nous en avons déjà débattu. Je voudrais profiter des trois minutes qui me restent pour vous proposer quelques citations.

La première de Gandhi : « La grandeur d'une nation et son progrès moral peuvent être jugés à la manière dont nous traitons les animaux ».

Léonard de Vinci : « Le jour où les hommes regarderont le meurtre des animaux comme ils regardent aujourd'hui le meurtre de leurs semblables, les hommes seront dignes d'être des hommes ».

Martin Luther King : « N'ayez jamais peur de faire ce qui est juste, surtout si le bien-être d'une personne ou d'un animal est en jeu ».

Je vous invite, chers collègues, à faire ce qui est juste et à adopter cette délibération. Je vous remercie.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette délibération ? Pacôme RUPIN.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller d'arrondissement**

Merci Monsieur le Maire, Monsieur BOUTAULT. Je pourrais être d'accord avec ces citations, c'est une forme d'hypocrisie parce que là vous éprouvez ce sujet sur cette vente sur le domaine public qui est très ancienne, mais c'est vrai que les choses peuvent changer. Finalement, cela n'empêchera pas la vente d'animaux dans d'autres lieux. Je pense que c'est un peu déplacer le sujet. J'aurais préféré, Monsieur le Maire, qu'une autre solution soit trouvée, je pense, avec beaucoup de Parisiennes et de Parisiens, qui sont nés avec les oiseaux sur ce marché-là. Peut-être qu'en effet, s'il y avait des abus, il fallait évidemment les contrôler et les condamner. Mais peut-être qu'avec une réglementation, de nouveaux commerçants, le fait de respecter les règles, nous aurions pu conserver ce marché. Il est dommage que la solution soit la fermeture alors même que nous savons très bien que la vente d'oiseaux continuera parfois ailleurs sur le territoire.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Tout simplement, comme Jacques l'a dit tout à l'heure, nous avons déjà eu le débat puisque je vous rappelle que la fermeture vient clore un processus d'abord engagé avec le vote du principe des travaux du marché aux fleurs, Reine Élisabeth II, c'est son nom complet, et ensuite par le vote d'un vœu ici au conseil de Paris Centre puis au conseil de Paris qui portait sur le principe de la fin du Marché aux oiseaux. Je ne veux pas revenir sur le sujet, seulement rappeler que c'est un sujet qui faisait, en tout cas du point de vue des services administratifs, un peu consensus, que ce soient les services de l'État, les professionnels ou les services de la police municipale ou son ancêtre. Dans tous les cas, tous les services y compris ceux de l'État, les douanes, de la préfecture de police qui étaient amenés à contrôler régulièrement ce marché, avaient constaté à chaque fois des dysfonctionnements, des activités illicites même chez les vendeurs agréés. C'était donc un terreau de consensus sur les constats qui avaient amené notre conseil à se prononcer pour la fermeture. Ce que Jacques introduit avec sa délibération, c'est simplement, enfin, un calendrier qui ne pouvait être voté que maintenant parce qu'il fallait qu'ait lieu une médiation qui a permis d'accompagner tous les commerçants, en tout cas ceux qui étaient titrés, et tous seront accompagnés avec une reconversion ou la possibilité d'avoir d'autres activités. Ce travail-là, important, nous avons souhaité qu'il soit fait, et il a été mené et c'est ce qui nous permet de voter cette délibération ce soir. C'était la DAE 101. Pardon, Jean-Paul.

**Jean-Paul MAUREL, Délégué de Paris Centre en charge de la transition écologique du bâti et des constructions publiques**

Je voudrais témoigner personnellement pour avoir été depuis des années flâner sur l'Île de la Cité et voir le dimanche les conditions dans lesquelles ces oiseaux étaient enfermés dans des cages. C'était vraiment déplorable, des dizaines d'animaux entassés dans des volumes très réduits. On ne peut que se réjouir de mettre fin à ce commerce dans lequel il y avait beaucoup d'abus malgré les contrôles. C'était même une image vraiment déplorable de montrer aux enfants ces animaux parqués comme cela. Ce n'est vraiment pas quelque chose raisonnable. Je suis très content que cette délibération arrive à son terme.

## **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Jacques, un mot ?

## **Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Un petit mot parce que j'ai oublié de vous dire une chose. Je voudrais préciser et répondre à Pacôme RUPIN que certes la vente d'animaux pourra se perpétuer dans d'autres lieux, et se perpétue d'ailleurs en ce moment dans d'autres lieux, mais au moins la Ville de la légitimera pas, elle ne portera pas la responsabilité de l'organiser sur le marché. Cela fait quand même une sacrée différence et cela n'empêche pas de continuer à lutter contre le trafic. Ce que je voulais vous dire, c'est que cette délibération a une petite incise qui porte une information intéressante qui précise que les travaux sur le marché aux fleurs auront lieu à compter de l'automne 2024. Encore un peu de patience et les travaux de rénovation que nous portons depuis très longtemps, Ariel en particulier, se dérouleront, donc les Halles seront en travaux à partir de l'automne 2024, une date qui fait partie des sujets dont on rêve dans les délibérations que j'ai découvertes, voilà, je vous en fais part. Merci pour votre écoute.

## **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci, Jacques, pour cette précision qui me permet de corriger le propos que j'avais tenu dans le dernier conseil où je crois Aurélien était présent. Je m'étais un petit peu emballé en pensant que c'était 2023, mais en fait les travaux ont déjà commencé sous la forme d'études de passation de marché. Les marchés ont été attribués, simplement l'étude est en préparation, donc cela démarrera en 2024 pour une première phase. Nous n'avons pas renoncé à l'espoir de finir l'ensemble du marché dans cette mandature, mais en tout cas nous commençons en 2024, c'est ce qui est prévu. C'était la DAE 101, je vous propose que nous la votions. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie. Nous noterons le score.

Nous poursuivons avec une délibération qui porte sur l'alimentation durable et solidaire, c'est toujours la même direction. C'est l'Adjointe à la Maire de Paris elle-même en charge de ce sujet qui va défendre cette délibération, donc la subvention est à défendre pour l'ensemble de la Ville, mais concerne aussi Paris Centre. Chère Audrey PULVAR.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes contre (J. Rouet, P. Rupin, A. Sigwalt, C. Toriello, A. Véron)*

**2022 DAE 151 Appel à projets « Alimentation durable et solidaire » : conventions et subventions (1013 300 €) à 21 organismes, dont deux projets soutenus au titre du budget participatif.**

## **Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture des circuits courts, Déléguée de Paris Centre en charge de l'agriculture, de l'alimentation durable et des circuits courts**

Absolument. Bonsoir à toutes et tous. Je garde mon masque, chers amis, parce que j'ai eu le COVID une nouvelle fois il y a une dizaine de jours. Théoriquement

je ne suis plus contagieuse, mais par précaution à votre égard je préfère rester prudente.

La DAE 151 concerne l'appel à projets « Alimentation durable et solidaire » qui porte sur les conventions et subventions pour un montant de 1 013 300 € à 21 organismes qui ne sont pas tous situés à Paris Centre et donc, comme le disait Monsieur le Maire tout à l'heure, l'ensemble du montant ne concerne pas que Paris Centre. Nonobstant, la Ville de Paris souhaite favoriser l'approvisionnement parmi nos produits durables venant de moins de 250 km et plus largement contribuer à tisser des liens entre les consommateurs urbains et les agriculteurs des territoires voisins en aval de la production et le cas échéant de la transformation. Le développement d'un réseau de distribution est essentiel. L'APUR estime que le nombre de magasins d'alimentation durable à Paris est passé de 123 en 2003 à 245 en 2018 et 375 en 2021. C'est un réseau qui permet à 77 % des Parisiens de vivre à moins de 400 m d'un commerce d'alimentation durable, mais plusieurs zones de carence subsistent notamment dans les arrondissements situés le plus en périphérie de la ville. La Ville de Paris souhaite, au regard de leur impact social et écologique, continuer à accompagner les commerces et restaurants de l'économie sociale et solidaire et ceux qui utilisent les modes de commercialisation zéro déchet comme la vente en vrac, la lutte contre le gaspillage alimentaire. La Ville soutient leur émergence et en particulier la vente de produits en circuits courts de proximité et issus de l'agriculture biologique dont il est désormais avéré qu'elle est un facteur de bonne santé, de préservation de l'environnement et d'assurance d'un revenu décent aux agricultrices et aux agriculteurs.

Je vous propose de m'arrêter très rapidement sur les quelques projets que nous souhaitons subventionner qui concernent Paris Centre. C'est le cas notamment de l'entreprise d'économie sociale et solidaire Blue Bees reconnue d'utilité sociale qui est une plate-forme de financement participatif créée en 2012 spécialisée dans la transition agroécologique qui héberge des appels à don et à prêts participatifs auprès de particuliers. La plate-forme accompagne principalement des projets de création de fermes en agriculture biologique. Chaque année elle lance environ 150 campagnes et un projet collecte en moyenne 10 000 € de dons. En 10 ans, elle a ainsi permis de récolter 10 millions d'euros et Blue Bees souhaite proposer un accompagnement plus poussé aux porteurs de projets agricoles ou alimentaires biologiques qui font appel à la plate-forme. L'appui de la Ville de Paris permettra à Blue Bees d'amorcer et de tester cet accompagnement. Blue Bees favorisera en particulier le lien avec les épiceries parisiennes dont plusieurs ont été financées par le passé par cette plate-forme. Nous lui proposons de lui attribuer une subvention de 24 000 € en fonctionnement qui elle aussi concernera l'ensemble du territoire parisien dont celui de Paris Centre.

Vif ! Transport & Logistique est une entreprise d'insertion créée en 2021 détenue par la Croix-Rouge et qui commercialise ses produits sous le nom de Vif ! Circuits Courts. C'est une entreprise qui travaille avec plus de 60 producteurs d'Île-de-France majoritairement en Essonne et en Seine-et-Marne. Elle assure la liaison logistique et facilite les flux et le conditionnement de produits pour approvisionner des structures basées notamment à Paris, mais pas seulement, et fait ensuite le lien avec la distribution alimentaire aux ménages les plus modestes, y compris à Paris Centre. Je propose de lui attribuer une subvention de 25 000 € en investissement soit 35 % du coût du projet pour lequel elle a déposé un projet répondant à cet appel à projets d'alimentation solidaire.

L'association Re-Belle s'est structurée autour de trois activités, la récupération de fruits et légumes invendus, leur revalorisation en confiture et chutneys, elle s'est spécialisée aussi en insertion de personnes éloignées de l'emploi et en sensibilisation contre le gaspillage alimentaire. 63 % des collectes d'invendus et 53 % des ventes sont réalisées à Paris dont dans plusieurs commerces alimentaires de Paris Centre. La subvention sollicitée par Re-Belle vise à soutenir

l'achat d'équipements qui permettront la création d'une deuxième ligne de production. Nous proposons de lui attribuer une subvention de 60 000 € en investissement.

Je termine très rapidement par quelque chose qui concerne indirectement Paris Centre puisque c'est l'association Un Monde Gourmand que vous connaissez bien ici et qui est située à Paris Centre. Ce sont des restaurants et des traiteurs qui développent une nouvelle activité de cafétéria, mais cette fois à l'hôpital des Bluets dans le 12<sup>e</sup> arrondissement qui emploie et forme une dizaine de salariés en insertion en qualité de plongeur et de commis de cuisine. En complément de la gestion de la cafétéria de la maternité des Bluets à laquelle l'association livre déjà une cinquantaine de repas par jour, Un Monde Gourmand souhaite expérimenter la mise en place d'un nouveau service qui répondra aux besoins d'offre de restauration accessible à toute heure pour les soignants et pour la patientèle de la maternité. Cela ne concerne pas que Paris Centre, mais quand même une association qui a été créée en 2005 à Paris Centre.

Merci, je soumetts à votre vote l'adoption de ces subventions.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Audrey. Un Monde Gourmand est effectivement une institution de Paris centre, du 2<sup>e</sup> arrondissement, et en plus, nous en reparlerons dans ce conseil même si cette action-là ne concerne pas Paris Centre, ils nous aident à perpétuer La Soupe Saint-Eustache puisque c'est leur cuisine qui sert à préparer les repas. Je voulais les saluer. Et puisque je parle de l'église Saint-Eustache, j'en profite pour vous dire, j'aurais dû en faire l'annonce au début, que vous avez peut-être remarqué que vous êtes assis sur des chaises différentes de celle habituelles en conseil de secteur qui font très mal au dos. Vous me direz ce que vous pensez de celles-ci qui viennent de l'église Saint-Eustache. Ce n'est pas un sacrilège de dire que j'ai fait accueillir par la mairie de Paris Centre, les chaises dont Saint-Eustache n'avait plus besoin puisqu'ils se sont équipés de nouveaux bancs. Donc vous êtes assis sur les chaises de l'église pour ce conseil. Vous me direz à l'issue de ce conseil ce que vous en pensez, ce ne sont pas les chaises les plus confortables du monde, mais il me semble difficile d'être moins confortables que celle dont nous avons l'habitude.

### **Benoîte LARDY, Adjointe au Maire en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**

On est bien assis.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Maintenant que vous êtes bien assis, je propose que nous votions la DAE 151. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Audrey PULVAR a pu convaincre tout le monde.

Il nous reste deux délibérations dans le cadre de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi. Elles sont toutes différentes, mais elles portent toutes sur des activités d'insertion par l'activité économique et je propose que Jacques BOUTAULT les présente de manière groupée.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2022 DAE 153 Subventions (157 000 euros) et conventions avec cinq structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et deux réseaux de l'IAE.**

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

En tout cas je vais vous présenter d'abord la DAE 182, c'est bien ça ?

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

C'était la DAE 153 et je pensais que tu allais regrouper 153,182 et 200.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

La délibération 153 est une convention qui permet d'attribuer des subventions à cinq structures d'insertion par l'activité économique qui est un des moyens les plus efficaces de permettre aux personnes éloignées de l'emploi de retrouver un emploi pérenne. Elle a permis le niveau sortie dynamique, comme on l'appelle, c'est-à-dire que les personnes qui étaient éloignées de l'emploi étaient désormais en activité. Ces personnes qui ont travaillé dans ces entreprises ont besoin d'être aidées et au lieu de les aider directement, nous aidons les entreprises à les aider. Ce sont des personnes qui contribuent à créer de la valeur ajoutée s'insérant ainsi complètement dans le marché de l'emploi. Après, elles peuvent continuer à exercer leur activité professionnelle au sein de ces entreprises ou trouver un emploi dans les entreprises de l'économie courante.

Nous vous proposons plusieurs structures dont La Petite Rockette et La Table de Cana. Je ne vais pas les présenter toutes puisqu'il y a cinq structures et je voudrais insister sur La Petite Rockette et La Table de Cana, car ce sont des associations en lien avec la Ville de Paris.

La Petite Rockette a été créée en 2011 et permet des chantiers d'insertion, des ateliers de rénovation de matériel, de upcycling. Elle propose d'acheter du matériel de seconde main qui a été restructuré par des salariés de cette association.

La Table de Cana est l'une des plus anciennes structures de l'économie sociale et solidaire existant à Paris. Je n'ai plus la date de création en tête, mais elle travaille depuis de nombreuses années et elle était accréditée par le marché de la Ville pour les fêtes et les cérémonies en fournissant souvent les buffets. Elle travaille également avec toutes les structures qui souhaitent avoir recours à ses services.

Ce sont des entreprises qui permettent de redonner une nouvelle vie professionnelle à des personnes et je vous propose de les encourager en votant ces subventions.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 4 votes contre (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello, A. Véron)*

## **2022 DAE 182 Convention et subvention (30 000 euros) à la SAS entreprise d'insertion La Conciergerie Solidaire 75.**

La délibération 182 concerne La Conciergerie Solidaire. Une conciergerie est une structure qui permet d'apporter un large panel de services de proximité livraison de courses, repassage à domicile ou garde d'enfants et qui propose des services dans le cadre de structures déjà existantes. La Conciergerie Solidaire emploie 51 personnes, 51 concierges dont 35 en contrat à durée déterminée d'insertion et répond aux besoins des particuliers auxquels ceux-ci ne peuvent pas faire face lorsqu'ils sont dans une vie trépidante, une vie professionnelle très accaparante qui ne leur permet pas de répondre à certaines tâches domestiques. C'est une aide très utile pour ces personnes et familles.

La délibération proprement dite qu'on nous propose d'adopter est une nouvelle conciergerie qui va s'installer dans le 3<sup>e</sup> arrondissement dans l'Immeuble Inversé, l'ancien parking repris par la Sogaris qui propose de transformer ce parking souterrain en un lieu dédié à la logistique urbaine sur deux niveaux qui seront convertis pour permettre des espaces de stockage, de réception et de préparation des marchandises et accompagner les plates-formes de livraison cyclologistiques, c'est-à-dire que les livraisons se font par vélo cargo. Cet Immeuble Inversé est, rue du Grenier Saint-Lazare dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, un service de conciergerie de quartier qui sera proposé de façon payante puisque la facturation des services sera faite aux particuliers. Je pense que c'est une facturation qui sera, non pas symbolique, mais qui ne couvrira pas l'ensemble des frais de fonctionnement de la structure. C'est pour cela qu'il faut l'aider un petit peu, notamment à l'allumage, pour que cette conciergerie puisse trouver un équilibre économique et permette d'offrir à terme des services de proximité aux personnes qui en ont besoin, services que j'évoquais tout à l'heure et que nous trouverons dans le centre de Paris en particulier dans cet Immeuble Inversé qui verra le jour très bientôt.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

## **2022 DAE 200 Subventions (200 000 euros) et conventions avec 20 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.**

La dernière délibération est la DAE 200 qui propose de voter des subventions de 200 000 € à 20 structures permettant des activités de retour à l'emploi. Ce sont des structures qui ont besoin de cette aide, de ce petit coup de pouce pour équilibrer leur activité économique dans le fonctionnement courant. C'est un acte pas seulement de générosité qu'il est demandé aux Parisiens de faire en adoptant des subventions à travers le vote à ces structures puisqu'elles permettent le retour à l'emploi de personnes qui en sont éloignées, mais aussi proposent des solutions sportives moins chères que dans le commerce traditionnel, permettent de retrouver des façons de s'habiller à partir de vêtements revalorisés, upcyclés, l'entretien d'espaces verts, toute une série d'activités mises en œuvre par ces entreprises d'une grande diversité. Je ne les cite pas toutes, mais elles ont une fonction économique et sociale importante. Parmi celles-ci se trouve Un Monde Gourmand que nous avons évoqué tout à l'heure et qui propose des buffets et autres services alimentaires aux Parisiennes et aux Parisiens ainsi qu'aux structures institutionnelles qui souhaitent y avoir recours.

Voilà ce que je voulais vous dire dans un temps relativement réduit. Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir adopter ces délibérations.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vous remercie. Je vous propose de voter, si tout le monde est d'accord, de manière groupée les DAE 153,182 et 200. Vous voulez les séparer ? On va les voter séparément.

La DAE 153. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

La DAE 182. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

La DAE 200. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Cela conclut la partie de ce conseil consacrée aux délibérations qui viennent de la Direction de l'Attractivité de l'Emploi. Avant de poursuivre l'ordre du jour, je souhaiterais que nous revenions un petit peu en arrière pour pouvoir aborder les délibérations culturelles. Benoîte a sacrifié sa personne pour aller dans la salle des fêtes et revenir maintenant alors qu'elle était bien prise par la musique. Nous allons lui proposer de présenter trois délibérations qui sont de son ressort.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

### **2022 DAC 56 Subvention (11 150 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>).**

#### **Benoîte LARDY, Adjointe au Maire en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**

Pour la délibération DAC 56, il s'agit à nouveau du Théâtre Sarah Bernhardt, un caractère de la ville. Il s'agit du troisième solde de la subvention de fonctionnement 2022. Lors d'un précédent conseil nous avons voté pour un deuxième, là il s'agit du troisième pour un montant de 1 710 000 € qui porte à 11 150 000 € la subvention de fonctionnement du Théâtre Sarah Bernhardt. Je vous demande de bien vouloir valider ce solde de la subvention de fonctionnement que je sou mets au vote.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Benoîte. Nous reparlerons de ce théâtre dans le cours du conseil, mais c'était la DAC 56 qui portait sur une subvention très précise. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Corine FAUGERON.

#### **Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Chers collègues, je vous en avais déjà prévenu, nous nous abstenons sur cette délibération. Ce n'est pas parce que des choses ont déjà été engagées, mais sur le Théâtre de la Ville qui est fermé depuis déjà sept ans, nous nous apercevons

en plus que les travaux qui étaient prévus à 25 millions en 2015 sont passés à 42 millions aujourd'hui et qu'ils ne sont pas terminés puisque nous n'avons pas de montant définitif ni de date définitive d'ouverture. On nous donne des dates provisoires, septembre 2023, mais nous ne sommes que dans le provisoire. Nous, qui ne sommes pas dans le secret des dieux, nous ne pouvons pas continuer à être d'accord avec cette façon de conduire les choses, même si ce théâtre s'appelle maintenant le Théâtre Sarah Bernhardt, au moins dans ce conseil, merci Benoîte. Je pense qu'il y a vraiment un souci à ce niveau-là, nous avons besoin d'avoir des choses beaucoup plus précises et c'est pour ça que nous nous abstenons.

**Benoîte LARDY, Adjointe au Maire en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**

Je voudrais juste répondre. Nous avons découvert un certain nombre de choses pendant les travaux. Comme souvent quand on commence des travaux sur un édifice de ce type, comme Carnavalet qui a coûté 60 millions. Que faire ? D'un côté il y a le mécénat maintenant, et ils construisent eux-mêmes leurs centres culturels, nous le voyons avec Pinault, Dior et d'autres. Dans ce cas-là, est-ce que nous vendons ces édifices ? Non ? Ou est-ce que nous acceptons le sponsoring ? Je crois que vous n'êtes pas en faveur de cela. Alors que faisons-nous ? Je crois qu'il n'y a pas d'autre solution. Une fois que cela sera fait, nous serons tranquilles pour un moment.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Attendez, nous ne dialoguons pas, il y a une intervention, il y a une réponse, c'est le règlement, c'est le fonctionnement du conseil, sinon nous pouvons y passer la nuit, nous avons une quarantaine de délibérations.

Je crois que les arguments des uns et des autres ont été entendus. De toute façon, cette délibération sera discutée en détail, je crois, au conseil de Paris pareillement. Évidemment ce n'est pas la mairie de Paris Centre qui paie les travaux du Théâtre de la Ville, Sarah Bernhardt, comme l'a bien précisé Benoîte. J'attends avec impatience, comme vous, qu'il réouvre ses portes en espérant que ce sera bien en septembre prochain et que nous pourrons en profiter pour lui redonner son nom de Sarah Bernhardt que nous n'aurions jamais dû abandonner. Il sera redonné à cette occasion. Je vous propose que nous votions sur cette délibération de la DAC 56. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est le Théâtre de la Ville, il n'y a pas d'administrateur ici ? Voilà, une. Qui vote pour ? Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante. C'est la DAC 128 qui porte sur son voisin de la place, le Théâtre Musical de Paris, le Théâtre du Châtelet.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 6 votes contre (A. Bouré, J. Boutault, C. Faugeron, J-P Maurel, R. Rémy-Leleu, P. Rupin) et 1 NPPV (V. Levieux)*

**2022 DAC 128 Subvention (solde 1 128 000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris (Paris Centre).**

**Benoîte LARDY, Adjointe au Maire en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**

Je vais à nouveau parler de subventions de fonctionnement puisqu'il s'agit d'appeler le versement du solde de la subvention de fonctionnement pour un montant de 1 128 000 € devant compléter les acquis déjà approuvés par le conseil de Paris et sur avis favorable de 14 192 000 €, ce qui nous conduit pour l'année 2022 à une subvention totale de 15 320 000 € que je vous demande de bien vouloir approuver.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Voilà. Corine FAUGERON pour le Théâtre du Châtelet cette fois.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Pour le Théâtre du Châtelet, nous n'approuvons pas cette subvention puisque quand même, le Châtelet a déjà 10 millions de dettes, donc cela fera plus de dettes encore. Le Théâtre du Châtelet n'a pas de projets, aujourd'hui il accueille des spectacles, mais je ne sais même pas si lui, cela lui rapporte quelque chose, en tout cas cela lui rapporte une partie d'une redevance minime parce que tout le reste compte sur le Théâtre de la Ville. Le Châtelet a la chance de bénéficier, pour l'instant, c'est vrai, de mécénat, ce qui n'était pas le cas du Théâtre de la Ville qui avait bénéficié d'une bâche publicitaire qui fait que nous n'avions pas eu droit aux subventions de la DRAC. Nous avons fait faire des économies à la DRAC, elle peut nous remercier. Là, sur le Châtelet, il y a quelques mécènes. Je ne vois pas pourquoi nous continuons à donner de l'argent à un théâtre qui ne fonctionne pas, qui n'a pas de projets et qui n'a pas de collections. Nous savons qu'il y a de l'action dans le regroupement depuis un certain temps, l'argent part surtout dans le dédommagement des personnes qui ont été mises à la porte, les directeurs. Depuis 2015, le Châtelet qui avait un rayonnement international n'existe plus à Paris.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Pacôme RUPIN.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller d'arrondissement**

Merci Monsieur le Maire. Je rejoindrai Corine FAUGERON sur tous ces sujets, sur les deux théâtres, je ne suis pas intervenu tout à l'heure cela aurait fait répétition, j'étais d'accord même si rien n'est simple. Je soutiens le fait que la Ville puisse subventionner de manière forte ce théâtre, nous sommes tous les deux d'accord là-dessus, mais c'est vrai que quand on regarde aujourd'hui le total des produits du Théâtre du Châtelet, on arrive à 25 millions d'euros avec 15 millions d'euros de subventions. C'est plus de la moitié, aujourd'hui, du budget. On voit bien quand même que, même si évidemment, il faut de l'argent pour soutenir des théâtres qui permettent des créations. Je trouve que l'État a vu grand et je rejoins ici les propos de Corine FAUGERON sur le manque de projets et sur le fait que sur ces deux théâtres-là, on a de beaucoup perdu de vitesse. C'était deux très beaux établissements et deux très beaux théâtres de la Ville de Paris.

## **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Un mot sur le Théâtre de la Ville, je n'y reviens pas, il a un fonctionnement correct et il a réussi à maintenir sa présence dans un grand nombre de lieux. Je signale d'ailleurs que Le Consentement de Vanessa SPRINGORA sera reporté sur scène sur le mois prochain au Théâtre de la Ville. Il a de nombreux lieux où il maintient son activité, c'est assez exceptionnel d'avoir un théâtre fermé depuis sept ans et nous espérons qu'il va réouvrir. Sur le théâtre du Châtelet, nous n'allons pas avoir un grand débat ici, mais tout le monde est d'accord pour dire qu'il traverse une crise, il a bénéficié aussi de pas mal de « pas de chance » avec les grands travaux qui ont été faits et qui se sont terminés à peu près à la date prévue, mais qui ont été suivis après la réouverture de la crise sanitaire. Beaucoup d'institutions culturelles sont quand même grande difficulté aussi. Actuellement, il y a eu pas mal de changements à la Direction, il y a un nouveau Président et un recrutement est en cours, avec une équipe, je ne peux pas en parler parce que je fais partie de cette équipe. Il y a des gens très bien, comme Alice COFFIN, ils font partie aussi du conseil d'administration et de la commission de recrutement. Nous avons un peu d'espoir qu'il y ait une nouvelle Direction à Châtelet. C'est un peu dur de dire qu'il ne s'y passe rien, il y a quand même une programmation artistique importante, la Nuit Blanche, le Cabaret New Burlesque avec un succès populaire qui ne s'est pas démenti, il y avait une queue sur plusieurs pâtés de maisons, il y a eu plusieurs représentations la nuit, il n'a pas désempli. Je crois que le Châtelet reste un très bel endroit très prisé des Parisiennes et des Parisiens, il y a une programmation aujourd'hui, mais nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut un nouveau projet, une nouvelle Direction et renouer avec un budget qui soit plus important. Je signale que la subvention dont il est question, je ne la voterai pas, faisant partie du conseil d'administration, est en baisse par rapport à celle de l'an dernier. Je propose que nous votions sur cette délibération qui est donc la DAC 128. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

Il nous reste une délibération qui porte sur la Maison du geste et de l'image.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 6 votes contre (A. Bouri, J. Boutault, C. Faugeron, J-P Maurel, R. Rémy-Leleu, P. Rupin) et 2 NPPV (V. Levieux, A. Weil)*

## **2022 DAC 302 Subvention d'investissement (47 000 euros) et convention avec l'association Maison du geste et de l'image Centre de recherche et d'éducation artistique (Paris Centre).**

### **Benoîte LARDY, Adjointe au Maire en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**

Nous en avons déjà parlé lors du conseil du 28 septembre dernier. Il s'agit également de voter le solde de la subvention d'investissement. C'est une subvention d'investissement à hauteur de 47 000 € qui concerne les travaux. Nous avons voté l'année dernière une première petite partie qui concernait des travaux urgents pour un montant de 25 000 €, là il s'agit de donner à l'association pour les travaux à hauteur de 47 000 €. Je vous demande de bien vouloir approuver au nom de l'association du geste et de l'image qui fonctionne très bien et qui a besoin de gros travaux.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Benoîte. Y a-t-il des demandes d'intervention ? C'était la DAC 302. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

*Boris JAMET-FOURNIER ne prend pas part au vote.*

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants. (1 NPPV: B. Jamet-Fournier)*

Merci beaucoup à Benoîte pour ton aide au concert. Nous allons poursuivre le concert, le conseil et pas le concert, pardon, mais le concert se poursuit aussi, avec les Affaires Scolaires. C'est Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge des Affaires Scolaires, qui va présenter la prochaine délibération, la DASCO 110.

### **2022 DASCO 110 Caisses des écoles - Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles.**

#### **Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Pour ce soir j'ai une délibération DASCO, je vais faire assez vite, qui concerne la Caisse des écoles. C'est une convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles. Cette délibération vote l'approbation de nouvelles conventions régissant les relations entre les Caisses des écoles et la Ville dans le domaine des ressources humaines en précisant notamment les conditions de la mise à disposition de certains moyens et services de la Ville via le service de la restauration scolaire le SRS et la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris. Ces nouvelles conventions qui couvrent la période 2023 – 2027 précisent la coordination des politiques de ressources humaines entre les Caisses des écoles et la Ville. Elle propose également de nouveaux services en matière de ressources humaines ou des formations pour les personnels des Caisses des écoles, par exemple des formations dans le domaine de l'alimentation durable ou bien des accès au soutien des professionnels. Je vous propose de voter cette délibération DASCO 110 et de donner l'autorisation de l'approbation de ces nouvelles conventions.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Karine. C'était la DASCO 110. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Nous avons une communication sans vote pour la prochaine délibération. Elle concerne les délibérations que porte le titre, d'ailleurs, les délibérations annuelles dans lesquelles nous rendons compte justement des opérations de transparence des travaux dans un certain nombre de grands équipements dont le Théâtre de la Ville et c'est Luc FERRY qui va tout nous dire en sa qualité de délégué en charge de la qualité des services publics et des bâtiments.

## **COMMUNICATION SANS VOTE**

### **2022 DCPA 21 Présentation du bilan des délibérations globales portant sur les équipements publics adoptées entre 2015 et 2022.**

#### **Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances**

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, cher public. Je ne sais pas s'il faut reparler du Théâtre de la Ville Sarah Bernhardt, du Théâtre du Châtelet, du musée Carnavalet parce que nous allons partir dans deux ou trois explications.

Nous allons commencer par le Théâtre de la Ville Sarah Bernhardt. Oui, c'est un peu la star de tous ces grands travaux de la Ville de Paris et nous espérons tous qu'il va réouvrir bientôt, effectivement Corine. On nous donne une date en septembre 2023, je crois que nous n'avons plus qu'à espérer. Nous étions partis sur un budget initial de 25,9 millions d'euros et nous sommes rendus pour l'instant à 42,5 millions d'euros. Le budget initial n'est pas un budget primitif, c'est un budget préhistorique, mais il s'explique et Benoîte a rappelé certaines des contraintes qui sont apparues au cours des travaux. Il y a eu la découverte de plomb, d'amiante, il y a eu aussi des travaux rendus nécessaires par les travaux, il y a eu des travaux opportunistes, c'est-à-dire que nous nous sommes rendu compte à l'occasion de ces travaux qu'il serait bien de faire d'autres travaux et puis il y a des travaux de modernisation réalisés en cours de route à la demande des administrations du Théâtre, notamment sur la modernisation de toute la machinerie d'arrière-scène. Donc oui, nous avons un dépassement, oui, on nous annonce une réouverture au public en septembre 2023, nous espérons tous que ce sera le cas.

Sur le Théâtre du Châtelet, les travaux ont été livrés en septembre 2019. Le budget a été plus ou moins respecté, nous étions partis sur un budget de 31,5 millions d'euros et nous sommes arrivés à 32,7 millions d'euros. Je crois qu'il faut être réaliste, dans des travaux de cette importance, il y a toujours des petits dépassements, celui-ci a été assez raisonnable. Il a réouvert au public en septembre 2019.

Le musée Carnavalet a réouvert tout récemment, enfin le 29 mai 2021, avec une grosse rénovation de la structuration, nous avons tous eu l'occasion d'en voir le résultat. Là encore un dépassement de budget assez conséquent, nous étions initialement sur un prévisionnel de 43 millions et nous arrivons en fin de livraison à 58 millions, comme le disait Corine. Nous avons eu en fait surtout une révision du coût sur ce qui concerne la scénographie, le programme culturel voulu par Paris Musées. Je ne m'attarde pas plus sur ses trois théâtres.

Pour en venir au multi équipements Saint-Merri, donc l'école et la piscine qui a fait l'objet d'une restructuration et d'une mise aux normes vraiment nécessaires. Les travaux sont livrés avec un budget initial de 12 millions qui a été augmenté jusqu'à 13,7 millions d'euros. Il y a un petit contentieux dont nous avons parlé lors d'un précédent conseil, je n'y reviens pas.

Sur le Pavillon de l'Arsenal, nous ne pouvons pas parler d'un budget initial parce que pour l'instant tout est encore sur la table puisque les travaux ne débiteront qu'après les Jeux Olympiques en 2025. Pour l'instant nous sommes sur un budget vraiment anté prévisionnel de 10 millions d'euros pour une réouverture au public au deuxième trimestre 2027.

Et puis encore quelque chose dont nous avons parlé tout à l'heure, le marché aux fleurs qui pour la rénovation des structures sera livré potentiellement en 2027 pour un budget actuel de 4 860 000 €.

J'en ai terminé. Ce récapitulatif est annuel, les grands travaux de la Mairie de Paris concernent tous les arrondissements, mais ce soir je ne vous ai présenté que ceux qui concernent Paris Centre.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup, Luc. Nous allons dire que nous présentons des opérations jusqu'à trois ans après leur achèvement.

### **Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances**

Excusez-moi Monsieur le Maire, Corine FAUGERON me signale que j'ai oublié un des équipements de Paris Centre, est-ce que tu veux en dire quelques mots ?

### **Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

La crèche Saint-Roch. Cette communication est très intéressante parce que nous découvrons des choses, nous voyons les prix. La crèche Saint-Roch va se mélanger à la halte-garderie qui va passer de 67 berceaux à 99. Il y a un gros travail là-dessus et il y a autour de 6 millions prévus pour cette crèche, ce qui est beaucoup par rapport aux autres crèches parisiennes puisque nous avons l'ensemble des crèches et nous voyons que là il y a vraiment un très gros travail.

### **Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

C'est une structure très particulière, elle doit être toute refaite, désossée, donc ce sont des travaux énormes qui sont vraiment faits dans le cadre du plan climat d'une façon exemplaire. Il y a plus de deux ans de travaux qui j'espère ne seront pas prolongés par les J.O., d'ailleurs. Je termine par les travaux de la MOE, c'est absolument exemplaire avec du réemploi de matériaux, des matériaux biosourcés. Avant, cette crèche était une passoire thermique, donc il y a un double enjeu de mieux accueillir les enfants avec des températures constantes et des matériaux plus sains pour eux également. Je pense que nos petits Parisiens et petites Parisiennes en valent le coup. Je répète que nous n'avons vraiment que trois crèches, malheureusement, sur ce territoire du 1<sup>er</sup> qui n'a pas été très bien servi dans les mandatures précédentes en termes de petite enfance. Il est important de bien s'en occuper.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Effectivement, il est pris en termes de temps d'entretien. J'en parlais en début de séance pour dire que c'était dans ce cadre que nous étions impliqués sur la capacité et puisque nous sommes dans une opération de transparence, Karine, pour dire qu'effectivement nous avons des discussions avec la préfecture de police pour vérifier que le calendrier prévisionnel de ces travaux n'est pas menacé par le périmètre J.O. Vous notez que dans cette délibération qui

rend compte jusque trois ans après la fin des travaux, c'est le cas de Saint-Merri, je crois que les travaux ont été achevés il y a trois ans, qui continue à rendre compte des éventuels dépassements de coût, pas de calendrier en l'occurrence. Ici, c'est le seul équipement parmi ceux dont nous avons parlé, pour lequel les travaux n'ont pas commencé encore. Par construction, il n'y a pas pour l'instant de dépassement ni de calendrier ni de coût, mais nous serons amenés à en reparler, et bien sûr à faire une réunion publique lorsque nous aurons le calendrier précis. Cette déclaration a le mérite d'être une opération de transparence annuelle. Je vous remercie, c'était la DCPA 21, c'est une communication sans vote.

Nous pouvons poursuivre le conseil avec un changement de sujet et une délibération qui porte sur la nouvelle Charte du Budget Participatif. C'est naturellement que Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris en charge du budget participatif et de la participation citoyenne, et d'ailleurs de l'innovation aussi, en parle.

## **PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS**

### **2022 DDCT 103 Actualisation de la Charte du Budget Participatif.**

#### **Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Effectivement, un petit point sur ce budget participatif. Cela fait deux ans que nous avons commencé cette mandature et nous venons de terminer la nouvelle édition du budget participatif pour 2022. C'était vraiment une édition très réussie avec près de 2500 idées proposées. 204 ont été mises au vote et 10 % des Parisiens, 215 000, exactement, ont voté à l'édition 2022 et donc 62 projets lauréats, les thèmes les plus plébiscités étant liés à l'enfance et à la végétalisation.

Ce dispositif qui existe depuis 2014, la Ville de Paris était pionnière à l'époque, continue à vivre. Au début du mandat, une nouvelle Charte a été instituée et deux ans après, il est bienvenu de faire un point d'étape pour, en premier lieu, conforter les points positifs de la réforme de 2021, avec notamment le jugement majoritaire : on ne vote pas pour tel ou tel projet, on vote pour tous les projets, et on s'exprime en donnant son avis, ce qui simplifie, je pense, le processus pour les votantes et les votants. En deuxième lieu, pour proposer des axes d'amélioration à la suite de retours des habitants et des habitantes, des associations, des conseils de quartier bien sûr, qui sont très impliqués dans le budget participatif, et aussi des élus, des maires d'arrondissement sur un certain nombre de sujets.

Un des sujets, c'est un peu technique, mais je vais vous en parler en deux secondes, c'est les regroupements excessifs. C'est-à-dire que dans la Charte actuelle, nous avons des projets jusqu'à 2 millions d'euros de budget maximum. Nous pouvons rassembler des projets inférieurs à ces 2 millions d'euros. Donc, chaque mairie d'arrondissement a une initiative à rassembler le plus de projets possibles pour que le projet pour lequel on vote sur le plus proche possible des 2 millions d'euros pour maximiser l'argent récolté via le budget participatif. Nous avons donc cette problématique des regroupements excessifs qui sont parfois justifiés, que ce soit de manière thématique ou géographique, mais parfois, nous avons eu un certain nombre de situations dans lesquelles on était tentés de faire rentrer au pied-de-biche des projets qui puissent faire un regroupement et être proposés en un seul projet au suffrage des Parisiennes et des Parisiens.

Aussi, un processus parfois difficilement lisible, un petit peu brutal pour les Parisiennes et les Parisiens qui doivent déposer dans une fenêtre de trois semaines en janvier, après une instruction qui est quand même assez longue, un vote pour un vote du budget à la fin de l'année et une mise en œuvre par la suite. Un processus pas toujours très accepté notamment sur cette question de fenêtre de dépôt du projet qui est vraiment de deux ou trois semaines dans l'année, ce qui est assez peu.

Donc, une démarche a été mise en œuvre avec un questionnaire sur [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr), des réunions de travail avec les maires d'arrondissement, et une nouvelle Charte est proposée avec un fonctionnement relativement différent, notamment parce qu'elle passe par une plate-forme numérique qui s'appelle « Décider pour Paris », [decider.paris](http://decider.paris), si vous donnez l'URL. C'est une plate-forme globale de participation citoyenne à Paris, dans laquelle les idées peuvent être déposées à tout moment de l'année. La prochaine édition du budget participatif sera accueillie sur cette plate-forme. Au moment où nous commencerons l'instruction des projets par les services, toutes les idées qui auront été déposées sur cette plate-forme, qu'elles aient été déposées pour le budget participatif ou pas, seront étudiées et si elles correspondent aux critères du budget participatif, seront instruites et pourront être mises au vote des Parisiennes et des Parisiens en septembre 2023. L'idée de ne pas faire reposer sur les Parisiennes et les Parisiens la Charte, à savoir, « Est-ce que mon projet, mon idée, va dans le budget participatif ? Dans notre quartier ? Dans un autre dispositif ? » Nous avons une plate-forme unique, [decider.paris](http://decider.paris), sur laquelle les Parisiennes et les Parisiens peuvent proposer leurs idées et chargent la ville d'instruire ces idées et de les faire rentrer dans la bonne boîte à chaussures – j'ai utilisé toutes les métaphores possibles pour faire rentrer un projet dans un autre – c'est à la charge de la ville, il me semble que c'est plus léger pour les habitants et les habitantes, les associations et les conseils de quartier qui sont là pour avoir des idées et pas pour savoir comment la Ville se les approprie.

Dans cette nouvelle Charte, je vais essayer de terminer rapidement, nous avons un nouveau critère de recevabilité puisque les projets, pour être recevables, devront ne pas être contraires aux enjeux de lutte contre le dérèglement climatique et les solidarités, sinon évidemment, cela n'aurait pas de sens vu les fortes priorités qui sont celles de la Maire et des Maires d'arrondissement.

Nous avons une nouvelle manière d'organiser ce débat en liant plus ce budget participatif avec les autres dispositifs de participation citoyenne qui existent à Paris autour de cette plate-forme [decider.paris](http://decider.paris). C'est là le sens de cette refonte de la Charte du Budget Participatif et c'est une des raisons qui m'invite à vous proposer de la voter. Je vous remercie.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Boris. C'était donc la DDCT 103. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Pacôme.

### **Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller d'arrondissement**

Merci Monsieur le Maire, j'étais avec Boris JAMET-FOURNIER, il sait que c'est un sujet que j'aime beaucoup, le budget participatif parce que c'est un très bon outil de participation des citoyens. J'ai quelques questions par rapport au changement de la Charte.

Il y a une critique qui remontait souvent de la part des services qui était le temps nécessaire pour démêler tous les projets déposés dans ce cadre. Est-ce que le fait de l'ouvrir toute l'année ne risque pas d'apporter plus de projets encore à examiner qu'avant ? Ou alors, peut-être qu'au contraire, cela sera au fil de l'eau

de l'année et donc dans ce cas-là, plus gérable pour les services. Je ne sais pas si cela a été pris en compte dans le changement de la Charte.

Le deuxième sujet que je voulais évoquer est que si c'est la Ville qui décide ce qui est versé au budget participatif ou pas, cela donne quand même un sacré pouvoir à la Ville de pouvoir mettre de côté des projets dont elle dirait que ce ne sont pas des idées de budget participatif, que ce sont plutôt des idées pour on ne sait pas quoi, pour la poubelle par exemple. Alors que jusque-là, quand on mettait un projet pour le budget participatif, même si la Ville n'était pas particulièrement d'accord, elle devait quand même faire l'effort de répondre aux porteurs de projets qu'elle n'était pas d'accord, ou qu'elle n'était pas d'accord, peut-être, mais qu'elle était bien obligée parce que cela correspondait aux critères que le projet soit présenté au vote des Parisiens.

D'ailleurs, sur ce sujet-là, ce serait dommage que pour le vote il n'y ait pas de nouvelles propositions parce que je continue à croire que ce vote n'est pas suffisamment sérieux, il est intéressant, évidemment, pour les personnes majoritaires, mais je pense qu'il faut être en avance sur un vote sur lequel, on le sait tous, il y en a qui votent plusieurs fois, on essaie un peu plus de vérifier que derrière une voix il n'y ait bien qu'une seule personne. Merci.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Une réponse sur la sécurité du vote.

### **Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

Sur la sécurité du vote, effectivement, il y a eu beaucoup de changements sur le vote en ligne puisqu'il est authentifié par FranceConnect qui d'ailleurs, n'est pas sans ajouter une certaine lourdeur au vote en ligne et donc du coup, c'est un effort. Honnêtement, c'était une décision d'arbitrage pas facile à faire. Il y avait beaucoup d'élus qui malheureusement disaient que c'était une marche impossible à franchir. De fait, sur tout Paris, le vote en ligne est inférieur au vote dans les urnes puisque nous avons des vacataires qui sont formés, et sont très actifs, pour inciter les Parisiennes les Parisiens à voter. La sécurisation du vote en ligne est patente.

Pour répondre à vos questions, je ne sais plus s'il faut vous appeler Monsieur le Député... OK, Pacôme RUPIN, ça va aller. En tout cas, pour répondre à votre question, cette série d'essais, va permettre aux services d'étudier les projets toute l'année et pas sur chaque fenêtre plus réduite, cela permet de rendre cela plus gérable c'est une des raisons qui a fait qu'on a voulu faire évoluer la Charte dans ce sens.

Quant à votre deuxième observation, sur « la Ville a trop de pouvoir », j'ai parlé de ce nouveau critère de plate-forme qui est de ne pas être contraire aux enjeux de lutte contre le dérèglement climatique et de solidarité. Mais les critères sont affichés dès le départ, de manière claire et les idées sont déposées, n'importe qui peut le faire sans accord de la ville, il n'y a pas de validation a priori. Donc les idées sont publiquement déposées sur la plate-forme [decider.paris](https://decider.paris), et les critères sont affichés de manière transparente et donc du coup, effectivement, la Ville pourrait décider de ne pas mettre une idée dans le paquet budget participatif. À ce moment-là, nous devrions en toute transparence accepter, après c'est une procédure balai, mais peut-être qu'honnêtement c'est quelque chose qu'il faudrait imaginer, en tout cas ce serait fait de manière transparente et on pourrait à ce

moment-là critiquer le non-respect des critères par la Mairie si elle venait à ne pas les respecter. Cela dit, elle les édicte, évidemment, l'idée est qu'elle les respecte.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci pour les échanges. Je propose que si nécessaire, nous les poursuivions hors du conseil et que nous passions au vote sur cette délibération DDCT 103. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non prise de part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

Nous poursuivons avec une délibération qui vient de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement et qui concerne des sujets différents et présentés par différents intervenants, mais tout de suite pour un sujet qui nous occupe et dont nous parlons régulièrement, c'est l'avancée des travaux du mur pignon de la rue de Bretagne et c'est Corine FAUGERON qui présente un dénouement proche.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 4 votes contre (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello, A. Véron) et 1 abstention (P. Rupin)*

### **2022 DEVE 84 Protocole pour le remboursement des travaux sur le mur pignon du 41 rue de Bretagne financés par le Syndicat des copropriétaires (Paris Centre).**

#### **Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Je vois une autre délibération, et celle-là je suis très heureuse de la remporter. C'est l'établissement d'un protocole entre la Ville de Paris et la copropriété du 41, rue de Bretagne dont deux murs abîmés surplombent le Potager des Oiseaux. L'un, celui de droite vu du potager, est fini, il a été purgé, consolidé et ravalé, donc lui, c'est fini, il va bien. Il y a eu un pro loyer protocole, et la Ville a versé une somme pour participer à la restauration de ce mur. Là, il reste le deuxième mur qui a déjà été purgé et consolidé, mais il reste à le ravalé. Nous proposons cette convention, c'est un protocole d'accord sur la somme que la Ville de Paris devra pour ces travaux puisque jusqu'à présent c'est la copropriété qui a avancé toutes les sommes, mais la Ville de Paris doit 39 % des sommes avancées. C'est le protocole qui fixe le montant de cette somme à un peu plus de 9000 €. Je vous invite absolument à voter cette délibération. Nous allons la revoter au conseil de Paris et avec tout ça, je pense qu'on peut espérer, en tout cas moi j'espère vraiment une réouverture du potager au printemps prochain, parce que si nous donnons tout cette fois-ci en novembre, je pense que les travaux peuvent être faits en début d'année et donc au printemps prochain, à la fin du printemps prochain, le potager va pouvoir réouvrir.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Corine. Est-ce qu'il y a des questions ? En tout cas, nous avons tous hâte qu'il réouvre. C'était la DEVE 84. S'il n'y a pas de questions, je vous propose que

nous votions. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

La prochaine délibération porte sur des subventions à des associations qui accompagnent la sensibilisation à une alimentation durable et à nouveau, c'est l'Adjointe en charge de ce dossier pour la Ville de Paris qui nous les présente, Audrey PULVAR, la DEVE 88.

### **2022 DEVE 88 Subventions (67 280 euros) à 9 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable.**

#### **Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture des circuits courts, Déléguée de Paris Centre en charge de l'agriculture, de l'alimentation durable et des circuits courts**

La DEVE 88 porte sur une subvention d'un montant de 67 280 € à neuf associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable. Le 3 mai 2018, le conseil de Paris a adopté la stratégie Paris pour une alimentation durable qui dote la capitale d'une politique alimentaire transversale ambitieuse pour que l'alimentation consommée à Paris soit saine, respectueuse de l'environnement et accessible à toutes et tous, en tout cas l'alimentation qui dépend de la Ville. Cette stratégie labellisée en 2021 Projet Alimentaire Territorial par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation offre un cadre structurant aux nombreuses actions sectorielles déjà engagées et au lancement de nouvelles actions et à la mobilisation des acteurs du territoire.

La Ville s'est par ailleurs fixé des objectifs ambitieux afin de porter des politiques agricoles et alimentaires territoriales, notamment à travers la création de l'opérateur AgriParis qui aura pour mission de soutenir la condition agroécologique et l'exploitation francilienne et sera aussi un outil pour accompagner la restauration collective municipale dans la réalisation des objectifs de notre nouveau plan alimentation durable. Nous avons voté ce plan à l'unanimité et nous allons donc créer l'outil qui nous permettra de le mettre entièrement en œuvre. Il l'est déjà en partie, mais nous avons besoin de créer cet outil pour le mettre en œuvre à 100 %.

La réussite de cette politique publique en faveur de l'alimentation et de l'agriculture durable passe par la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire parisien et c'est pourquoi nous soutenons des initiatives portées par des associations qui répondent aux enjeux agricoles et alimentaires notamment en faveur des plus jeunes, des seniors ou encore des foyers modestes et ceux à travers des actions de sensibilisation et d'information.

Parmi les 9 associations qui seront subventionnées par cette délibération si elle est adoptée en conseil de Paris, figure FAIRE un monde équitable portant le projet de sensibilisation des restaurateurs et des cafés aux gestes de durabilité, de lutte contre le gaspillage alimentaire et de valorisation des déchets. Paris Centre fait partie des arrondissements dans lesquels cette action est menée. L'association a pour objectif de sensibiliser et d'informer les restaurateurs parisiens en quête de solutions pour transformer leurs pratiques vers plus de durabilité. Pour mener à bien ce projet qui s'appelle l'Addition, cette association organise un événement durable pendant lequel des bénévoles parmi lesquels des volontaires du Climat

vont à la rencontre des restaurateurs et des restauratrices pour leur présenter, leur expliquer, la charte de l'engagement et de la restauration pour une alimentation plus juste, plus saine et plus durable et pour leur présenter également un guide de bonnes pratiques dans lequel sont proposées des solutions, des expériences, pour promouvoir une alimentation équitable, locale, de saison, en circuit court, bio et accessible à toutes et tous.

Cette subvention d'un montant de 6000 € soutiendra l'action menée par cette association sur une dizaine d'arrondissements dont Paris Centre et lui permettra de mener à bien cette opération intitulée L'Addition. Je la soumets à votre vote.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup, Audrey. C'était la DEVE 88. Est-ce qu'il y a des questions ou interventions ? Non. Je porte aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

Nous poursuivons avec la DEVE 89. Il s'agit encore d'une délibération, preuve que ce sujet était très transversal, qui porte sur la sortie des plastiques, mais cette fois-ci dans la restauration collective et scolaire. Karine BARBAGLI qui la présente.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 4 votes contre (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello, A. Véron)*

### **2022 DEVE 89 Subventions accordées (270 611 € en investissement) aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne.**

#### **Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Il s'agit d'une subvention pour les Caisses des écoles dans le cadre du plan de sortie du plastique de la restauration collective parisienne. Cette délibération permet un financement sur notre Caisse des écoles de 33 364 € pour l'achat de mixeur sur 14 sites en liaison chaude qui serviront à réaliser plus de préparations maison et des subventions pour un montant de 25 355 € pour remplacer tous les bacs plastiques par des bacs inox pour le pain et les fruits. Sur tout Paris, ce montant de la subvention s'élève à 270 611 € et je vous invite donc à le voter ce soir.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Karine. Il s'agissait donc de la DEVE 89. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

Nous changeons un petit peu du sujet, nous passons à un peu plus vieux avec le contrat Jeunesse de Paris, les jeunes, mais plus vieux que les enfants, avec Jimmy BERTHÉ qui est Adjoint en charge de la jeunesse et de la vie étudiante qui présente la DJS 154.

**2022 DJS 154 Signature des contrats Jeunesse de Paris Centre et des 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, et 20<sup>e</sup> arrondissements.**

**Jimmy BERTHÉ, Adjoint au Maire en charge de la jeunesse et de la vie étudiante, de l'animation locale, des métiers de la mode et des créateurs**

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, chères habitantes et habitants. Cette délibération concerne la signature des contrats Jeunesse de Paris Centre de huit autres arrondissements. Le contrat de Jeunesse d'arrondissement est conclu entre la Ville et les mairies d'arrondissement. Il permet de définir et de formaliser les orientations stratégiques de la politique appliquée dans chaque arrondissement en direction des jeunes de 14 à 25 ans à partir des grands objectifs que la Ville s'est donnés pour la jeunesse : l'insertion professionnelle, l'accès aux droits, l'accès au sport, à la culture, aux loisirs, aux vacances et le développement du [inaudible - 1:55:17.3]

L'élaboration de ces nouveaux contrats qui couvrent la période 2023 à 2027 s'est appuyée sur une méthode intégrant systématiquement la rédaction d'un diagnostic territorial, les services de la Ville, évidemment, et aussi nos partenaires institutionnels, la mission locale, la CAF, le CIDJ, une démarche de concertation interprofessionnelle des professionnels locaux de la jeunesse, une démarche de concertation auprès des jeunes qui a permis de recenser la participation de 900 jeunes Parisiens, tout cela en lien évidemment avec la mairie d'arrondissement, le CIDJ, le Conseil Parisien de la Jeunesse, et le nouveau Quartier Jeune.

Le contrat de Jeunesse Paris Centre contient à peu près la jeunesse de l'arrondissement, les principaux constats. Comment agissent les jeunes dans l'arrondissement, qu'est-ce qu'ils font, quelles sont leurs habitudes ? Un état des ressources à destination des jeunes et un axe de travail et des fiches d'action notamment qui ont pour but d'accompagner la fusion des 15 arrondissements centraux en fédérant les acteurs jeunesse et les jeunes de l'arrondissement de Paris Centre pour dépasser les frontières historiques, accompagner l'accès à l'autonomie des jeunes de Paris Centre, favoriser l'accès des jeunes à la culture, aux loisirs, au sport et aux vacances, et enfin promouvoir le pouvoir [inaudible - 1:56:34.4] des jeunes en encourageant la sécurité, la solidarité et le vivre ensemble. Je vous prie de bien vouloir délibérer.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. C'est la présentation de la DJS 154.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller d'arrondissement**

Merci Monsieur le Maire, cher Jimmy BERTHÉ. J'ai une question, parce que quand j'étais Adjoint au maire dans le 4<sup>e</sup>, dans le cadre du contrat de Jeunesse il y avait aussi un budget qui était donné par la Direction de la Jeunesse. Je voulais savoir si ce budget existait toujours, de quel montant il est, et si vous pouviez, s'il existe encore,

nous dire quelles étaient les initiatives prises le Maire de Paris Centre dans ce cadre. Juste par intérêt, par souvenir, on va dire. Merci.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci, nous allons vérifier l'information. Je sais qu'il y a une opération avec des chèques qui sont distribués, je ne sais pas si c'est ça, des chèques jeunesse pour les vacances.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller d'arrondissement**

Cela permettait un certain nombre d'initiatives, ce n'était pas conséquent, mais cela permettait quand même de mettre en place une politique pour la jeunesse directement dans l'arrondissement. Peut-être que cela n'existe plus.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Nous mobilisons parfois l'état spécial que nous avons évoqué tout à l'heure pour d'autres opérations, cela nous permet de mobiliser pour des opérations ponctuelles, par exemple pour la fête du Bac ou d'autres projets comme cela. Nous avons aussi une coopération avec le QJ, avec Quartier Jeune, nous avons la chance d'avoir la Maison des Jeunes à l'ancienne mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement dans notre territoire qui nous permet de faire et de participer à pas mal d'opérations, nous avons la MIE. Tout cela dépend un petit peu de nous, mais s'il y a des opérations spécifiques à nous recommander, nous sommes preneurs de toutes les suggestions. Merci c'était donc que la DJS 154. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Nous passons à la DLH, c'est la Direction du Logement et de l'Habitat et nous allons parler d'un processus qui permet aux copropriétés de bénéficier d'aides. C'est la concession avec la SOREQA. C'est Karine BARBAGLI qui en parle à la place de Gauthier CARON THIBAUT qui n'est pas là et dont c'est typiquement le genre de délibération.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2022 DLH 144 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2021 de la 1ère concession avec la SOREQA et avenant n° 16.**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Je vais tenter de vous présenter toutes les délibérations de la DLH ce soir, en commençant par la DLH 144 sur l'approbation des comptes de la SOREQA, la Société de Requalification des Quartiers Anciens dont l'objet de mener des opérations liées au traitement de l'habitat insalubre ou dégradé et de requalification des quartiers anciens sur le territoire. C'est une délibération assez technique que je vais faire assez courte.

En 2010, la Ville a fait une double opération d'aménagement dédiée à la lutte contre l'habitat dégradé et a confié sa réalisation par concession d'aménagement à la SOREQA. Cette délibération vise à approuver le bilan financier de cette

concession et également la conclusion d'un avenant n° 16, sachant qu'il y a eu de nombreux avenants avec cette société SOREQA. Cet avenant n° 16, permet l'actualisation du périmètre de l'opération et trois adresses sont concernées, en particulier celles du 14, rue des Gravilliers et du 2, rue des Vertus, je pense que nous les visualisons tous très bien, le 21, rue Blondel dans le 2<sup>e</sup>, le 187, rue Saint-Denis dans le 2<sup>e</sup>. Dire également que certaines adresses de Paris Centre ont été concernées depuis la création de la SOREQA, le 197 rue Saint-Denis, le 4 bis, boulevard Morland et le 14 rue Sainte-Croix de la Bretonnerie. Ces adresses vont bénéficier d'opérations d'amélioration de l'habitat dégradé en lien avec la SOREQA. Je ne vais pas être plus longue et je vous propose d'approuver cette délibération DLH 144.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Karine. Puisque tu as évoqué la rue des Gravilliers et les immeubles du coin de la rue des Vertus, nous sommes souvent interpellés sur ce sujet, vous savez qu'il y a des étais qui sont assez invasifs dans l'espace public. Cette opération est en train de se faire. C'est toujours délicat de se trouver dans le cadre de copropriétés privées, nous avons un certain nombre de moyens pour les décider à faire des travaux d'étalement. Il y a des accords parfois entre copropriétés comme c'est le cas entre le 12 et le 14 rue des Gravilliers, en tout cas, pour la première fois à ma connaissance, nous avons un vrai calendrier d'opérations de réhabilitation et je ne désespère pas de voir l'année prochaine les travaux commencer, enfin en 2023 pour l'enlèvement des étais, 2024 ce serait quand même bien de récupérer le passage de cette rue après tant d'années. Nous vous tiendrons au courant régulièrement, mais c'est grâce aussi à la SOREQA, que tu as présentée, que des aides peuvent être mises en place pour les copropriétés, mais encore faut-il qu'elles le souhaitent, et ce n'était pas le cas des copropriétés qui sont parties prenantes de ce désordre que vous connaissez tous rue des Gravilliers. C'était la délibération DLH 144. Pas de questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Karine, tu disais que tu allais essayer de présenter les prochaines opérations de la DLH de manière groupée, il y en a un certain nombre. Je te propose de faire une présentation globale.

### **Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Oui, nous allons regrouper les sept délibérations qui concernent pour cinq d'entre elles l'acquisition – amélioration dans le cadre du plan climat et deux programmes de rénovation. Sur les programmes concernant les logements acquisition – amélioration suite à des préemptions, cela vise à chaque fois à accorder une subvention et la garantie de la Ville au bailleur.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2022 DLH 183 Réalisation, 11/13 rue au Maire (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 8 logements sociaux (3 PLA I - 3 PLUS - 2 PLS) par ELOGIE-SIEMP – Subvention (576 881 euros).**

Je vais commencer par la DLH 183 qui concerne le 11/13, Rue au Maire, encore une adresse bien connue puisque c'est celle du Tango avec un programme pour huit logements, qui avait un local d'activité, celui du Tango, avec une subvention de 576 881 € et la garantie de la Ville.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants. 2 NPPV (V. Levieux, S. Wirden)*

**2022 DLH 200 Réalisation, 74 rue Notre-Dame de Nazareth (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (3 PLA I - 4 PLUS - 3 PLS) par ELOGIE-SIEMP - Subvention (741 420 euros).**

Ensuite, la DLH 200 au 74, rue de Notre-Dame de Nazareth avec 10 logements et de locaux d'activité et une subvention de 741 420 €. C'est une belle préemption du 3<sup>e</sup> arrondissement et le taux de SRU est de 8,3 % donc toutes les actions que nous pourrons faire ne feront que renforcer, sur cette partie de notre secteur, le parc de logements sociaux.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 4 votes contre (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello, A. Véron) et 2 NPPV (V. Levieux, S. Wirden)*

**2022 DLH 247 Réalisation, 6-8 rue François MIRON (Paris Centre) d'un programme d'acquisition conventionnement de 3 logements sociaux (1 PLAI-1 PLUS-1PLS) par Aximo - Subvention (124 422 euros).**

Ensuite la DLH 247 avec le 6- 8, rue Miron avec trois logements sociaux par Aximo avec une subvention de 124 422 €. À noter que ces travaux seront faits en milieu occupé et également la suite du développement du logement social dans le 4<sup>e</sup>.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 4 votes contre (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello, A. Véron) et 2 NPPV (V. Levieux, S. Wirden)*

**2022 DLH 250 Réalisation, 24 place du Marché Saint Honoré (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux (4 PLAI - 6 PLUS - 4 PLS) par ELOGIE-SIEMP - Subvention (989 050 euros).**

La DLH 250, ce sont 14 logements sociaux aux 24, Place du Marché Saint-Honoré dans le 1<sup>er</sup> avec deux locaux [inaudible -2:04:22.9] pour une subvention de 989 050 € pour le bailleur ELOGIE-SIEMP. C'est une belle préemption et également un programme important dans ce quartier qui vise à beaucoup de mixité, dans cette zone qui présente des revenus des ménages intermédiaires supérieurs et vraiment supérieurs à la moyenne de secteur. Je rappelle les opérations de création de logements sociaux ambitieux qui sont au niveau du 1<sup>er</sup> arrondissement avec la Samari

taine, la Poste du Louvre et aujourd'hui c'était l'inauguration du 3, rue de la Feuillade.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 4 votes contre (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello, A. Véron) et 2 NPPV (V. Levieux, S. Wirden)*

**2022 DLH 251 Réalisation, 30-32 boulevard de Sébastopol et 43-45 rue Quincampoix (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 24 logements sociaux par HSF – Habitat Social français - Subvention (252 735 euros).**

Ensuite nous passons à la DLH 251 avec un programme de rénovation lié au plan climat de l'Habitat Social français avec la rénovation de logements sur le 30 – 32, boulevard de Sébastopol et également 43 – 45, rue Quincampoix avec la réhabilitation de 24 logements. À noter, sur cette réhabilitation, la végétalisation d'un toit-terrasse. Ces travaux permettent de réduire les charges via l'énergie, nous savons que c'est très sensible en pleine crise énergétique, de 437 € par logement sur un bâtiment, en moyenne 450 € par an d'économie d'énergie pour les habitants de ces logements.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2022 DLH 271 Réalisation, 226 rue de Saint-Denis (Paris Centre), d'un programme d'acquisition amélioration de 3 logements sociaux complémentaires (2 PLAI - 1 PLUS) par ELOGIE SIEMP – Subvention (105 310 euros).**

Ensuite pour finir, encore deux autres adresses. La DLH 271 avec le 226, rue Saint-Denis, c'est complémentaire au programme qui a déjà été voté avec trois logements sociaux complémentaires pour ELOGIE-SIEMP est une subvention de 105 310 €. Je rappelle que c'est un programme de 32 logements sociaux avec 4 locaux commerciaux avec en ce moment un programme intercalaire avec Basiliade.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 4 votes contre (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello, A. Véron) et 2 NPPV (V. Levieux, S. Wirden)*

**2022 DLH 278 Réalisation, 30 rue Saint-Germain l'Auxerrois (Paris centre) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par HSF - Habitat Social français - Subvention (92 516 euros).**

Ensuite, la DLH 278 pour la validation de la rénovation de logements, toujours par Habitat Social français au 30, rue Saint-Germain l'Auxerrois avec une subvention de 92 516 € et une suspension de pension sur la rénovation de ces 12 logements avec une économie d'énergie d'un montant de 657 € par an et par habitant de ces logements sociaux.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

Je finis là le regroupement de ces 7 délibérations que je vous invite à voter.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Oui, bien sûr, Luc FERRY.

**Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances**

Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. Juste pour signaler que nous ne pouvons pas complètement les voter de manière groupée puisque sur les DLH 183, 251 et 271 Shirley WIRDEN ne prend pas part au vote.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Je propose de le noter dans le compte rendu et de les voter de manière groupée, mais en ayant pris note. Merci, Luc, de l'avoir signalé.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Nous ne souhaitons pas les regrouper.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

D'accord, très bien, nous allons les voter rapidement dans l'ordre si vous en êtes d'accord. Merci à Karine d'avoir signalé qu'effectivement nous sommes allés inaugurer la livraison de logements rue la Feuillade, pratiquement sur la place des Victoires. Il n'y a pas un endroit qui soit trop beau pour le logement social, au contraire il faut en faire un peu partout, notamment dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> arrondissement qui ont sont pas mal dépourvus. Ils sont forts pourvus en bureaux et en commerces, mais peu en logements. Il faut continue à en faire, et c'est ce que j'ai pu dire au printemps au Préfet et donc à l'État, quand on veut on peut, puisque c'est grâce à la Banque de France qui nous a vendu cet immeuble pour une somme relativement modique que nous avons pu installer des logements et un commerce, c'est l'occasion de le signaler, dans le cadre de ce que nous souhaitons faire rue de la Banque qui a été vendue, mais nous ne désespérons pas de faire du logement. Nous vous tiendrons au courant très régulièrement.

Je vous propose de voter d'abord la première délibération, la DLH 183. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

**Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne**

Moi aussi, je ne prends pas part à toutes les délibérations ELOGIE-SIEMP.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Toi aussi, d'accord. C'était donc la DLH 183, la délibération du Tango.

DLH 200, Notre-Dame de Nazareth. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ?

DLH 247, c'est la rue François Miron. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ?

DLH 250. Place du Marché Saint-Honoré à nouveau ELOGIE-SIEMP. Qui vote contre ? Quatre, c'est dommage, c'est une délibération dans un endroit que l'on dit abandonné. Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

Il nous reste la DLH 251, boulevard de Sébastopol et 43 - 45, rue Quincampoix, Habitat Social français. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Merci.

La DLH 271. Rue Saint-Denis, et c'est ELOGIE-SIEMP à nouveau. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

Et puis enfin, la DLH 278, Rue Saint-Germain l'Auxerrois, Habitat Social français. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Il reste, je crois, une délibération, deux, pardon, mais une délibération DLH, la 258 qui concerne des programmes de garantie légèrement différents.

**2022 DLH 258 Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine.**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la garantie par la Ville d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine. La délibération propose la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour les deux prêts de 13 500 000 € chacun à souscrire auprès de la Société Générale ou de la Banque Postale par la RIVP dans le cadre du financement de programmes d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur des immeubles de logements sociaux et à hauteur de 50 % pour le prêt de 3 millions d'euros à souscrire auprès de la Banque Postale par la RIVP dans le cadre du financement de programmes d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur des immeubles de logements intermédiaires et libres.

Pour Paris centre, cela concerne 22 adresses, 20 adresses de logements sociaux et deux adresses de logements intermédiaires abordables pour un montant de 628 457,75 € précisément. Je vous invite à voter la DLH 258.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Pas de questions ? Je propose de la passer aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

Il reste en effet une délibération DLH, mais c'est une communication sans vote, c'est la DLH 318, l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux, et c'est Karine qui présente cette communication sans vote.

### **COMMUNICATION SANS VOTE**

#### **2022 DLH 318 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux.**

Je vais raccourcir parce que vous avez tous le texte. Cela montre vraiment l'engagement de la Ville et l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux. Vous savez que la gravité de la crise actuelle ne fait que confirmer l'urgence et l'importance de réduire et de maîtriser les consommations énergétiques des logements. Il s'agit d'une nécessité climatique, mais aussi d'un enjeu fort de lutte contre la précarité énergétique et d'atténuation des conséquences sociales des hausses des prix de l'énergie.

La Ville a soutenu pour un montant de 2 000 500 000 € consacrés par les bailleurs sociaux aux politiques de rénovation avec 600 millions de subventions accordées par la Ville de Paris qui concernent 58 000 logements, 567 adresses, avec des gains énergétiques de 54 % et des gains sur les émissions de gaz à effet de serre de 56 %. Ce sont des économies de charges en moyenne de 400 € par an pour chaque logement social.

Pour Paris Centre, sur 2 millions, 17 opérations étaient concernées, à savoir 275 logements pour un gain moyen de consommation énergétique de 51 % dans l'arrondissement. Peut-être vous dire l'état d'avancement sur le plan 2009 – 2021 qui concernait 1436 logements à Paris Centre dont 781 rénovations ont été achevées, 25 sont en cours et 629 à venir. Je peux nommer, par exemple, la rénovation exemplaire du programme des Jardins de Saint-Paul avec la RIVP. Vous avez les détails sur la délibération avec d'importants gains énergétiques et également une empreinte carbone réduite avec la réutilisation de matériaux et surtout un dallage en [inaudible -2:14:31.4] qui permet une perméabilité du sol sur ce quartier, sur cette belle rénovation du Jardin Saint-Paul. Également le 85 Rambuteau, qui est juste devant la Canopée des Halles, a bénéficié de ce plan de rénovation. Je ne vais pas vous inviter à voter puisque c'est une information seulement sur cet engagement de la Ville.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Oui, Aurélien VÉRON.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Je veux d'abord apporter un soutien à cette démarche et à cette dynamique. En deux ans, nous avons un recul considérable sur le plan de rénovation à l'échelle de Paris. En 2020, nous avons 175 opérations concernant 16 000 logements, année de COVID, année de confinement, année de couvre-feu. 2021, nous tombons à 100 opérations au lieu de 175 et 15 688 logements rénovés au lieu de 16 000. 2022, je n'ai pas le résultat à ce stade de l'année, mais ce serait bien de retrouver un rythme de rénovation pour qu'une bonne partie des 255 000 logements sociaux à Paris – pour repartir d'une carte ancienne – en mauvais état, notamment des passoires thermiques, bénéficie de ce plan et qu'il soit à nouveau sur les rails.

Et peut-être d'ailleurs pour conclure, que les loyers capitalisés que nous avons mis tant d'énergie à condamner ont un peu saigné ces bailleurs sociaux et les mettent en difficulté financière, en fragilité suffisamment importante pour mettre en difficulté leurs plans de rénovation en tant que bailleurs sociaux. Inaudible de [2:15:58.5] à [2:16:04.8].

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Pardon Aurélien, pour comprendre, la question était sur le nombre d'opérations financées ou livrées ? Parce qu'il y a évidemment un décalage de plusieurs années.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

C'est un état des lieux.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

J'ai vu les chiffres pour 2021, nous n'avons pas encore de bilan 2022, mais il y a eu effectivement en 2021 une très grande livraison. À Saint-Paul, ce sont plus de 250 logements, mais c'est l'aboutissement d'une opération que nous financions sur plusieurs années et qui a pris pas mal d'années à être livrée. Pacôme.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller d'arrondissement**

Les livraisons ont été décidées il y a longtemps, les nouveaux projets d'investissement...

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Je pense plutôt aux nouveaux projets, mais sur les bailleurs qui sont relativement importants. Quel est le bilan pour 2022 ? Les chantiers, nous les lançons en 2022 et pour 2023, ce sont des prévisions. C'est vrai, que ces rénovations, plutôt des acquisitions de logements, existants ont de l'importance. Quant aux acquisitions, dont nous n'avons pas voté certaines, mais elles ont été validées par ce conseil d'arrondissement, je constate que les propriétaires privés ne sont pas aidés, mais plutôt on leur propose de racheter leur appartement pour le rénover, le transformer en logement social. Pourquoi pas d'aide plus ambitieuse auprès des propriétaires qui ont des logements anciens pour qu'ils puissent rester

propriétaires et avoir un état de logement qui ne soit plus passoire thermique classé H ou G ?

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Deux choses distinctes, c'est la délibération des [inaudible -2:17:40.1], la communication sans vote telle qu'elle est présentée par la Ville, je pense qu'il faut un certain temps pour avoir les données. Je prends note de la demande. En revanche, il y a bien des opérations d'encouragement de la copropriété privée, je me suis occupé en même temps de ces corénovants, cela fait l'objet de financements et je crois que nous avons d'ailleurs prévu de faire des réunions d'information là-dessus. Je crois qu'il y a une réunion prévue au mois de décembre prochain sur le sujet. Peut-être, Jean-Paul, tu veux en dire un petit mot et nous pourrons faire une communication là-dessus.

### **Jean-Paul MAUREL, Délégué de Paris Centre en charge de la transition écologique du bâti et des constructions publiques**

Oui, très rapidement. C'est un sujet qui va être abordé le 12 décembre lors d'une réunion publique. Nous informons la plupart des copropriétés de Paris Centre, y compris dans le domaine privé qui est un peu en retard en termes de rénovation thermique. Il y a toute une série d'informations qui commencent à circuler, dès ce soir les copropriétés concernées ont été informées de cette réunion. Je crois que nous en reparlerons un petit peu plus tard, notamment peut-être au prochain conseil d'arrondissement, c'est peut-être un petit peu tôt pour donner des détails, mais nous avons des informations intéressantes.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Jean-Paul. Rendez-vous le 12 décembre. En général, historiquement, la difficulté était d'attirer, de convaincre, un certain nombre de copropriétés qu'il y a des dispositifs et de remplir les papiers. Nous essayons de faire tout ce que nous pouvons. La réunion du 12 décembre s'inscrit dans le cadre d'un programme pour informer et convaincre les copropriétés privées qu'elles peuvent aussi participer à ces programmes de soutien.

### **Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Un petit complément, si vous permettez Monsieur le Maire, chers collègues. L'APUR a produit un document détaillant l'ancienneté des logements et leur capacité de rénovation, car il y a certaines catégories de logements qui sont très difficiles à transformer positivement. À Paris, évidemment, nous avons un bâti très ancien, parfois à bon escient, mais pas avec des matériaux très nobles. Je vous recommande le document de l'APUR qui est sorti il y a deux mois suite à la loi DPE qui va rendre impossible la location des logements qui ne remplissent pas les conditions d'isolation thermique. Bonne lecture.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Effectivement, c'est un sujet qui nous concerne tous. L'ensemble de Paris a un bâti très ancien, pas forcément dans des matériaux pas nobles parce qu'ils sont souvent plus nobles que ce qui a été fait plus tard, mais en revanche ils ont besoin de cette aide. C'est notre projet. C'était une communication sans vote. Je propose

que nous passions à la prochaine délibération, la DPE 37 et c'est justement Jean-Paul qui va en parler. Il s'agit d'une délibération qui porte sur le sujet de l'eau, un autre sujet très pertinent pour nous qui avons la plus longue frontière avec la Seine de tous les arrondissements de Paris et dans le cadre aussi des J.O.

## **PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS**

### **2022 DPE 37 Subvention (5 000 euros) à l'association Cluster Eau-Milieus-Sols pour son projet de soutien à l'innovation et développement durable de la gestion des eaux urbaines en 2022.**

#### **Jean-Paul MAUREL, Délégué de Paris Centre en charge de la transition écologique du bâti et des constructions publiques**

Merci Monsieur le Maire. En effet, une délibération qui concerne un sujet majeur, la gestion de l'eau. Créée en 2015, l'association Cluster Eau-Milieus-Sols comprend à ce jour une centaine de membres et constitue une entreprise ainsi qu'une recherche d'affaires publiques afin de permettre le développement de projets urbains innovants en termes de gestion de l'eau et des sols en favorisant un dynamisme industriel régional.

La Ville est un membre fondateur de cette association et la finance depuis son origine. Cette association développe un certain nombre de projets en partenariat avec les territoires engageant des projets d'innovation, des études et des actions dans le domaine de l'eau des milieux et des sols qui contribuent aux objectifs poursuivis par la Ville de Paris. Il s'agit notamment d'organiser des événements régionaux, des ateliers thématiques réunissant les membres du Cluster et des spécialistes reconnus dans les domaines visés, mais aussi d'organiser des visites techniques, thématiques, ou encore d'animer des groupes de travail et des ateliers spécialisés.

Pour la Ville de Paris, un projet de soutien d'innovation et développement durable de la gestion des eaux urbaines a été mis en place. Il reprend les activités initiées les années précédentes : des ateliers d'échange et de recherche sur la modération de la qualité des eaux de baignade et des milieux aquatiques urbains, l'aménagement des lieux et des biens [inaudible -2:21:59.6], l'accompagnement des professionnels à l'éducation des zonages pluviaux ParisPluie, la conception des techniques associées en partageant des retours d'expérience avec les membres de l'association et d'autres acteurs de référence dans le domaine de la gestion à la source des eaux pluviales, la lutte contre les îlots de chaleur, l'intégration d'inondations dans les projets d'aménagement en termes de programmes de recherche écologique éco [inaudible -2:22:24.1], la recherche dans les projets d'aménagement, eaux pluviales, pollution des sols, conseil, formation, partenariat et expérimentations. Un atelier d'échanges est tenu avec des partenaires publics concernant la sécurité du travail et des outils. D'autre part, ce projet initie de nouvelles activités ayant pour but de soutenir les innovations et la gestion durable des cycles des zones urbaines.

Afin de soutenir la finalité commune initiée par ce Cluster et au titre de l'intérêt que ces actions représentent pour le territoire parisien, la Maire de Paris propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 5000 € au titre de son projet de soutien à l'innovation et développement durable de la gestion des eaux urbaines. La dépense sera imputée en section d'exploitation du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris sur l'exercice 2022. Chers collègues, je vous encourage à voter cette délibération tant le sujet de la gestion de l'eau devient au fil des années un sujet majeur. Merci.

## **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Jean-Paul. Alors Jean-Paul dit « cluster » et Jacques dit, comment ? « upcycling » ? Je ne sais pas s'il y a des règles pour le français. Merci pour cette présentation, c'est un sujet qui est vraiment important pour nous. C'était la DPE 37. S'il n'y a pas de demande d'intervention, nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

Nous abordons maintenant un temps différent de ce conseil de secteur avec des délibérations qui portent sur les activités de solidarité, qui viennent de la Direction des Solidarités. Je voudrais en l'absence de Shirley WIRDEN passer la parole à Yohann en sa qualité d'Adjoint en charge contre les discriminations.

**2022 DSOL 22 Subventions (1 126 570 euros) à 4 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté (1 avenant).**

**2022 DSOL 90 Subventions de fonctionnement et d'investissement (811 910 euros) pour neuf structures accueillant des familles et des personnes précaires. Conventions.**

**2022 DSOL 104 Subventions de fonctionnement (149 462,00 euros) et subventions d'investissement (153 987,00 euros) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies. Conventions.**

**2022 DSOL 113 Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes Sans- abri à Paris.**

**2022 DSOL 128 Subventions (200 000 euros) et Conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique.**

## **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Simplement dire un tout petit mot en préambule puisque je crois que tu m'as demandé de regrouper les cinq délibérations en disant que la lutte contre la précarité des jeunes et les actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté facilite l'insertion professionnelle des plus fragiles. L'accompagnement des plus fragiles est un sujet extrêmement important pour nous au centre de Paris sur lequel je vois souvent un peu de contresens. Nous serions, au centre de Paris, des privilégiés, des nantis, avec des habitants très riches et un habitat au loyer très cher, mais au centre de Paris, tous les habitants et tous les amis du centre de Paris le savent, nous abritons les plus grands extrêmes et c'est bien parce que nous sommes un lieu extrêmement touristique et extrêmement fréquenté avec la plus grande gare souterraine du monde peut-être, en tout cas d'Europe, à Châtelet et aux Halles, que nous avons aussi la plus grande présence de sans-abri. À la dernière Nuit de la Solidarité, je crois que c'est Paris Centre qui avait le triste record, ce n'est pas un hasard, c'est pour des raisons historiques et de grande fréquentation du centre

de Paris, de grande accessibilité. Ces opérations de solidarité sont extrêmement importantes et je voulais insister sur cela, parce que tous les élus du centre de Paris le savent, nous avons besoin parfois d'expliquer à divers interlocuteurs, à leur grande surprise, que nous ne sommes pas un repère de nantis et de gens qui n'ont pas besoin d'aide. De toute façon, vous le savez, nous avons heureusement beaucoup d'institutions qui participent à cet effort de solidarité, je pense par exemple à la Halte-femmes du Carreau du Temple, je pense à celle de l'Hôtel de Ville, je pense à bientôt la reprise du plan hivernal d'urgence avec des petits déjeuners dans la restauration et le restaurant d'entreprise de l'Hôtel de Ville, avec le SAMU social, avec l'académie du climat et des petits déjeuners, avec Emmaüs au Carreau du Temple, avec l'Armée du Salut dans les grands lieux culturels comme nous l'avions fait les années précédentes au Forum des Images au centre Pompidou. Plus que jamais, cette solidarité, au moment où les conditions se dégradent encore pour certains, est extrêmement importante. Voilà, je te confie la parole, Yohann, mais je voulais dire que nous n'aurons jamais assez de temps de parole pour évangéliser l'ensemble des participants, des élus parisiens aussi, à l'importance de cette thématique, non seulement à Paris Centre, mais à l'ensemble de Paris.

**Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine**

Merci Monsieur le Maire, cher Ariel WEIL, chers collègues, chères habitantes et habitants présents ce soir. Je suis très heureux, en l'absence de ma collègue Shirley WIRDEN, que je salue, de porter ces délibérations ce soir, que je vais regrouper, mais que je vais quand même traiter brièvement l'une après l'autre. Nous retrouvons dans ces délibérations des associations de plusieurs arrondissements, évidemment nous allons nous concentrer sur celles de Paris Centre. Il y a des associations dont le siège est Paris Centre, et des associations dont l'action est à Paris Centre. J'essaierai de distinguer les deux, mais comme le disait Monsieur le Maire, ces cinq délibérations que je regroupe dans cette prise de parole portent sur un accompagnement d'un public fragile, d'un public que nous devons aider à travers différentes actions. Les associations le font extrêmement bien. Il s'agit d'actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle de jeunes en difficulté et également un soutien à des structures accueillant des familles et des personnes précaires. Nous avons également une délibération concernant l'aide alimentaire à destination des personnes et des familles démunies, également des maraudes d'intervention sociale et puis, et c'est un sujet non négligeable, l'équipement informatique et numérique, car l'inclusion numérique est utile pour la réinsertion professionnelle.

**2022 DSOL 22 Subventions (1 126 570 euros) à 4 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté (1 avenant).**

Brièvement, sur la DSOL 22, elle concerne quatre associations pour des actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté. Ce sont des structures qui ont pour objet de soutenir plusieurs dispositifs proposant des actions de prévention sanitaires et sociales, l'animation et la délégation sociale en faveur des jeunes Parisiennes et Parisiens en situation de vulnérabilité et d'exclusion sociale, à travers des modalités d'intervention singulières, en particulier [inaudible -2:29:20.0] dans l'espace public.

Il y a deux types d'actions dans cette délibération. Le premier concerne des actions de prévention et d'insertion socioprofessionnelle en tant que telle. Nous pouvons citer le Centre d'Action Sociale Protestant, le CASP qui, si je ne m'abuse, a son siège dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, mais intervient dans le centre de Paris. L'action

que nous finançons dans cette délibération est une action de médiation prévention jeunesse sur le centre de Paris. C'est une subvention de 800 000 €.

Nous avons également Jeunesse Feu Vert Formation, Robert STEINDECKER, équipe d'amitié qui a son siège dans le 4<sup>e</sup> arrondissement. Toutes n'ont pas d'action dans Paris Centre, mais elles sont quand même dans cette délibération parce que leur siège est à Paris Centre.

**2022 DSOL 90 Subventions de fonctionnement et d'investissement (811 910 euros) pour neuf structures accueillant des familles et des personnes précaires. Conventions.**

Nous avons la DSOL 90 qui concerne des structures accueillant des familles et des personnes précaires. Il y a des acteurs majeurs du dispositif Paris plan d'urgence sociale, des accueils de jour que l'on appelle des Espaces Solidarité Insertion, les ESI, des centres sociaux qui constituent les premiers lieux d'accueil des personnes en situation de rue ou en hébergement précaire.

En ce qui concerne Paris Centre plus particulièrement on peut citer le centre Château Blanc Mouton et l'ESI Bichat qui n'est pas Paris centre, mais est porté par l'association Emmaüs qui a son siège à Paris Centre et on peut citer également Aurore qui n'intervient pas dans Paris Centre, mais qui a son siège à Paris Centre, c'est pour ça que je suis assez bref sur le sujet. C'est notamment à destination d'usagers de ces ESI, surtout Aurore et Emmaüs.

**2022 DSOL 104 Subventions de fonctionnement (149 462,00 euros) et subventions d'investissement (153 987,00 euros) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies. Conventions.**

La DSOL 104 concerne deux associations en soutien de leurs actions d'aide alimentaire à destination des personnes en situation de précarité sous la forme de distribution de repas chauds, de restauration assise et de vente de produits d'épicerie sociale et solidaire.

Nous pouvons citer de nouveau l'association Aurore qui a son siège à Paris Centre.

**2022 DSOL 113 Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes Sans- abri à Paris.**

Il s'agit dans cette délibération de la DSOL 113 de maraudes d'intervention sociale et de maraudes en direction des personnes sans-abri qui viennent en complément d'autres types de maraudes, là c'est vraiment pour la réinsertion, en tout cas pour la réinsertion professionnelle avec plusieurs associations qui concernent plus particulièrement Paris Centre.

Il y a l'association Aux captifs, la libération qui intervient sur des maraudes de service précarité dans les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements notamment, et on peut de nouveau citer Emmaüs solidarité pour des maraudes d'intervention sociale à Paris Centre

J'en profite pour saluer Emmaüs solidarité qui intervient dans notre secteur, qui a son siège dans notre secteur et son Directeur général Bruno Morel, qui a eu une activité assez exemplaire et forte pendant 11 ans à la tête d'Emmaüs solidarité.

## **2022 DSOL 128 Subventions (200 000 euros) et Conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique**

Brièvement la dernière des cinq délibérations, c'est la DSOL 128 qui concerne quelque chose d'important également, c'est l'accompagnement informatique et numérique, l'action pour l'inclusion numérique. Les personnes les plus éloignées de cet accès au numérique doivent aussi pouvoir le maîtriser. Un plan d'action a été pensé, une stratégie parisienne d'action numérique a été relancée pour 2022 – 2025. Elle inclut l'accompagnement et la maîtrise des outils numériques, l'accès aux services publics, l'éducation numérique et la prévention des risques, l'accès au matériel et à la production et la continuité de service d'accompagnement. Un appel à projets a été lancé pour répondre à cette stratégie, 68 dossiers ont été déposés, 45 projets ont été jugés recevables et sont l'objet de cette délibération. Je ne vais vous en citer que deux, les deux qui concernent Paris Centre.

C'est Basiliade qui agit notamment dans le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> arrondissement avec une subvention proposée de 30 000 € et de nouveau le CASP, le Centre d'Action Sociale Protestant qui agit dans le 2<sup>e</sup> arrondissement avec une subvention de 5000 €.

Pour l'ensemble de ces délibérations, je vous propose de voter à leur faveur. Je vous remercie.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup, Yohann, pour cette présentation. Je ne sais pas s'il y a des demandes d'intervention, des questions sur ces déclarations. Est-ce que cela agrée à tout le monde de les voter de manière groupée ? Je crois que c'est le cas donc je vous propose de voter ensemble les DSOL 22, 90, 104, 113, et 128. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.*

La prochaine délibération de la Direction des Solidarités concerne le schéma des seniors parisiens. C'est un schéma que Véronique LEVIEUX qui est elle aussi Adjointe à la Maire de Paris décline pour l'ensemble du territoire parisien, mais aussi pour Paris Centre. Je propose à Véronique LEVIEUX de présenter cette délibération sur le schéma senior parisien 2022 – 2026.

## **2022 DSOL 106 Schéma seniors parisiens 2022-2026.**

### **Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues. J'ai le plaisir de présenter ce document en l'absence ce soir de Catherine TRONCA. Effectivement, il s'agit du schéma senior qui s'inscrit dans la continuité du précédent schéma [inaudible -2:36:10.3] il ne vous aura pas été échappé que nous avons eu une crise sanitaire majeure qui a particulièrement impacté les seniors et avec les services nous avons estimé qu'en 2020 nous n'étions pas en situation de bien préparer ce moment important. J'ai eu le plaisir l'année dernière en tous les cas de présenter au conseil de Paris un document avenant qui était pour moi important puisque c'était la base de la

concertation qui a ensuite été mise en œuvre à la fois sur une partie citoyenne et ensuite sur une autre partie institutionnelle avec les acteurs qui interviennent dans les diverses actions à destination du grand âge.

Sur la base de ces deux types de concertations qui sont structurées sur des groupes de travail, des propositions ont émergé, un travail de rédaction a été fait et le résultat est ainsi présenté dans ce document. J'ai souhaité qu'il soit présenté, c'est un document parisien cadre d'orientation qui permet d'orienter, de présenter et de prioriser des actions importantes qui nous permettent aussi de répondre à un axe réglementaire qui se trouve dans le cadre du code de l'action sociale qui nous anime afin d'organiser, sur notre territoire, l'offre et l'accessibilité d'un certain nombre de services à destination de nos seniors. C'est un document parisien, mais sa mise en œuvre est vraiment très liée à la bonne adaptation des besoins identifiés à l'échelle des arrondissements et je sais que les Maires d'arrondissement, dans nos arrondissements respectifs sont aussi très soucieux de cette problématique, c'est aussi important de le présenter en conseil d'arrondissement.

Je vous invite à en prendre note parce que c'est un document transversal qui concerne un certain nombre de points d'aide à l'exécutif municipal [inaudible - 2:38:19.2] Nous travaillons sur l'alimentation, sur la réduction du plastique au sein du CASVP et il est question de mobilité, de sécurité, d'accès à la culture, d'activités sportives adaptées, de sécurité dans l'espace public, d'habitat, d'habitat dédié pour les personnes en perte d'autonomie, le champ est très vaste, vous le verrez. Il y a une première partie qui est un portail social qui nous permet d'avoir accès à un certain nombre d'informations, il y a également des cartographies, des chiffres clefs, là aussi cela peut être très intéressant puisqu'il y a des évolutions assez importantes à prendre en compte, même si nous n'avons pas encore autant de situations, je pense tirer toutes les leçons de l'impact de la crise financière et des tendances qui étaient visibles en 2019 ne le sont plus encore, ne le sont pas encore dans tous les cas en 2022.

Trois axes ont été identifiés au cours de cette concertation. Un axe qui porte un grand nombre d'actions que nous avons un peu mis sous les acteurs dans le cadre de la ville du [inaudible -2:39:26.2] avec des sujets qui traitaient de sécurité, par exemple, ce sont des seniors accompagnés dans leur fragilité, un autre porte sur les seniors libres de choisir leur habitat. C'est une présentation un peu schématique que je vous fais, mais je sais que le temps passe.

Il y a 18 fiches, nous nous sommes efforcés d'avoir des éléments de visibilité et de suivi de la mise en œuvre de l'ensemble de ses fiches, identifier des acteurs pilotes, qu'il s'agisse des Directions ou des acteurs institutionnels ou associatifs. Nous avons aussi le souci de mettre en place un dispositif de comité de suivi, il ne s'agit pas que de faire un bilan tous les cinq ans, mais d'être au plus près en capacité de réagir sur l'adéquation des objectifs identifiés, de valider leur mise en œuvre et d'avoir un suivi par un réseau de référents qui est déjà pratiquement constitué dans chacune des Directions de la Ville puisque ce travail transversal qui est prévu est important et qui s'appuiera aussi sur un comité des usagers, au sens large du terme, nous pourrions recruter un représentant des seniors, participation de la concertation citoyenne des mairies d'arrondissement et des acteurs institutionnels.

Voilà très rapidement, je ne peux que vous inviter à prendre connaissance, c'est un enjeu pour Paris Centre qui est évidemment impacté par la présence de seniors avec ses spécificités et c'est un enjeu d'aujourd'hui puisqu'en 2040 nous aurons près d'un tiers de la population qui aura plus de 60 ans avec des besoins extrêmement divers, avec beaucoup d'atouts extrêmement positifs, je me permets de le souligner, nous avons tendance à parler de la prise en âge, de la vieillesse avec un axe négatif qui peut même être proche de discrimination. L'âge est une discrimination par ailleurs, mais il y a bien des atouts et je souhaite que cette

montée en âge, cette prise en âge soit notre avenir à toutes et à tous prochainement, plus ou moins prochainement. Je vous remercie.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Véronique. Cette délibération portait sur le schéma senior parisien dont nous allons reparler au conseil de Paris, je suppose. C'était la DSOL 106. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Nous changeons de sujet, avec comme toujours, en fin, c'est simplement l'ordre alphabétique qui fait que c'est le V qui l'emporte dans l'ordre des délibérations, nous pourrions changer peut-être de temps en temps cet ordre. La DVD 37, donc la Direction de la Voirie et des Déplacements et des délibérations qui portent sur les programmes de la fin de concession de parking, évidemment celui de Notre-Dame. Florent GIRY pour la DVD 37.

**2022 DVD 37 Parcs de stationnement Notre-Dame (4<sup>e</sup>) et Cardinet (17<sup>e</sup>) – indemnisation VNC suite résiliation DSP.**

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Merci beaucoup. Bonsoir à tous et toutes. Effectivement, le fait de passer toujours à la fin force à la concision et cela permet au moins d'avoir ce mérite-là. La DVD 37, je vous le rappelle, concerne le parking souterrain aux abords de la cathédrale Notre-Dame qui a été impacté par l'incendie et finalement, la Ville de Paris a décidé de ne pas remettre en fonction ce parc pour l'intégrer dans le projet d'aménagement des abords. Il y a déjà eu plusieurs délibérations votées par le conseil de Paris en 2021 – 2022 pour ce parc-là. Des négociations sont en cours pour déterminer le dédommagement qu'il faut rembourser à Saemes au titre des investissements moindres.

C'est une première délibération, je suppose que tout n'est pas encore terminé dans les négociations, mais une partie est d'ores et déjà stabilisée, c'est le COS de la valeur nette comptable. Il est proposé de séparer ce COS des autres pour commencer dès à présent à fixer le montant à rembourser. Ce montant pour cette valeur nette comptable pour le parking Notre-Dame s'élèverait à environ 288 000 €. Compte tenu de ce qui est présenté, je vous demande de bien vouloir autoriser la Ville de Paris à procéder à cette indemnisation.

J'ai parlé beaucoup de Notre-Dame, c'est à Paris Centre, la délibération concerne également le parking Cardinet dans le 17<sup>e</sup> sur un tout autre sujet.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Florent. Nous sommes beaucoup plus économes à Paris Centre que dans le 17<sup>e</sup> arrondissement pour cette délibération. Y a-t-il des questions, des interventions ? Non. Je propose de voter la DVD 37. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Nous poursuivons avec notre Adjoint chargé de la voirie et des mobilités pour la DVD 92 qui concerne des dispositions solidaires diverses, je vous laisse en parler plus en détail.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

### **2022 DVD 92 Stationnement de surface - Dispositions solidaires diverses.**

#### **Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

En détail, et de façon encore plus concise, cette délibération est assez claire et simple, elle vise des véhicules des associations de l'aide alimentaire afin d'une part, d'octroyer la gratuité pour leur stationnement, il y aurait au moins 150 véhicules concernés, et d'autre part accompagner ces structures dans l'évolution de leur flotte vers une mobilité plus durable en particulier électrique.

La délibération propose des subventions pour l'achat de neuf véhicules électriques, notamment des utilitaires et des bus pour huit associations différentes parmi lesquelles le SAMU social, le secours populaire et d'autres. Le montant total de la subvention pour ces neuf véhicules dont des véhicules lourds correspond à 458 790 €. Je vous invite à voter pour cette subvention et le principe de la gratuité pour le stationnement de ces acteurs.

#### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Florent. C'est un sujet qui a été largement discuté l'an dernier au conseil de Paris et voilà la première réponse de la Ville sur des associations, des mesures ciblées et temporaires puisque l'idée est qu'à terme il n'y en ait plus besoin. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Des demandes d'intervention ? C'est la DVD 92, mais c'est un sujet sur lequel tu étais intervenu au conseil de Paris, c'est celui d'un certain nombre de dérogations, en l'occurrence la gratuité pour les associations solidaires. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Nous passons à la DVD 131 qui porte sur des conventions, car il arrive que nous soyons soutenus par la région Île-de-France sur des projets qui sont liés au plan vélo et c'est le cas pour un certain nombre d'entre eux. Florent.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

### **2022 DVD 131 Plan Vélo 2021 – 2026 – Autorisation de signature de 6 conventions financières avec la Région Île-de-France relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables.**

#### **Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Pour rappel, un plan vélo 2021 – 2026 de la Ville de Paris prévoit la réalisation de 180 km de pistes cyclables sécurisées. Les infrastructures de Paris sont des axes aménagés de niveau parisien, métropolitain ou régional. Et ainsi le réseau parisien voté en novembre 2021 intègre des axes du RER vélo à visée régionale et s'insère dans le réseau vélopolitain de la métropole du Grand Paris qui se développe, bien au-delà du périphérique, pour mailler l'ensemble du territoire puisque l'enjeu pour les pistes cyclables, est la continuité. Les objectifs de la Ville sont à la fois quantitatifs pour une ville 100 % cyclable et qualitatifs avec des exigences en matière de sécurisation, de confort, de bonnes insertions urbaines, une attention particulière notamment à porter sur les carrefours et les coupures urbaines.

Pour mettre en œuvre leurs plans respectifs, région et métropole qui ne disposent pas de la compétence d'un étagement de la voirie, octroient des subventions aux villes, et en banlieue aux [inaudible -2:47:53.9] territoriaux ou aux SCI qui réalisent les aménagements sur des itinéraires continus dans leurs limites administratives. Cette délibération vise ainsi à autoriser la Maire de Paris à signer 6 conventions avec la région Île-de-France pour ce cofinancement. Ces conventions contiennent notamment la subvention relative aux Grands Boulevards qui nous concernent, de l'ordre de 688 000 € et pour l'aménagement en cours rue du Renard, 426 000 €. Il faut noter également que des subventions à part en plus de ces montants sont également octroyées pour une installation de stationnement pour le vélo, mais là nous n'avons pas le détail.

La convergence des acteurs est une clef pour la réussite du développement de la pratique du vélo à l'échelle régionale et il faut se féliciter tous ensemble de l'entente transpartisane et de l'alignement des planètes qui s'opère depuis quelques années à tous les niveaux administratifs, que ce soit la Ville de Paris, la métropole et la région. C'est pour cela que le vélo est aussi explosif en termes de fréquentation.

Je vous invite donc à voter cette délibération portant sur le partenariat avec la région sur ce sujet

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Aurélien.

### **Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Je voulais juste signaler un soutien sur les aménagements au centre, en revanche sur quelques-uns qui nous déplaisent nous allons nous abstenir, notamment la rue du Renard. Même si ces travaux ont été critiqués on passe par la piste sans passer par cette rue-là. Il faut accepter aussi qu'il y ait [inaudible -2:49:35.8], c'était particulièrement long et encombrant. Sur la rue du Renard on voudrait croire que cela dure un temps raisonnable.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Sur la DVD 131, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

Merci encore à Florent GIRY pour son action résolue sur ces sujets et sur ces travaux qui n'arriveraient pas à avancer aussi vite sans lui.

Nous concluons, comme d'habitude il a le mérite de conclure la partie délibération du conseil. Nous ouvrons à présent la partie qui sera consacrée aux vœux. Nous commençons par le vœu qui commence à 16 2022, je ne sais pas pourquoi. Le premier vœu est présenté par Amina BOURI qui a travaillé avec ma collègue de la majorité et qui nous présente une délibération qui est un travail collectif à partir de sa proposition. Je te laisse présenter, Amina, en substance.

## **VŒUX**

### **VPC 2022 16 Vœu présenté par le groupe écologiste de Paris Centre relatif à la place des femmes ayant contribué à l'Histoire dans l'espace public.**

#### **Amina BOURI, Déléguée de Paris Centre en charge de L'histoire de Paris, de la Seine, du suivi des plans climat et de la prospective**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, chères habitantes et habitants. En effet, je vais vous présenter un vœu qui me tient à cœur, qui est pleinement collaboratif et qui a pour thème la place des femmes qui ont contribué à l'histoire dans l'espace public. Je vais suivre l'exemple de Florent et être brève. C'est un vœu qui répond à la nécessité de continuer à croire que la place des femmes dans l'espace public contribue d'un déséquilibre qui est persistant, puisque comme vous le savez le pourcentage de noms de rues, places, esplanades, promenades, etc. portant le nom d'une femme est très faible à Paris comme partout en France. Et comme vous le savez également, il y a un projet global de la Ville de Paris de valoriser davantage les femmes de l'histoire de Paris dans chacun des arrondissements, et à ce titre, le centre fait sa part.

Il y a eu un certain nombre de projets, notamment des projets initiés lors de la précédente mandature, demain je vais d'ailleurs participer à la rédaction d'un livret intitulé « Les femmes du Marais », il y a un autre livret qui a été rédigé en 2022, et d'autres qui sont en cours de rédaction et prévus en tout cas. De fait, nous voulions compléter ce travail, et la majorité municipale demande, à ce titre, qu'un certain nombre de plaques soit ajoutées aux adresses correspondantes mentionnées dans le livret « Matrimoine de Paris Centre ». Ce sont des plaques relatives à la résistante Odette PILPOUL, à la médecin Yvonne POUSSIN, à l'aviatrice Marie MARVINGT, à la comédienne Sarah BERNHARDT, à la comédienne Blanche DUFRÈNE, à la philosophe Simone WEIL, à l'historienne Rita THALMANN et enfin, à la [inaudible -2:52:36.3]. Je vous demande, s'il vous plaît, d'accepter ce vœu.

#### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Benoîte, tu voulais intervenir.

#### **Benoîte LARDY, Adjointe au Maire en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**

Je vais donner notre point de vue de groupe, chère Amina, chers collègues. Suite à nos discussions, nous nous sommes concentrés surtout sur cette partie qui consiste à ajouter de nouvelles plaques, et laisser de côté l'engagement pour l'histoire, c'est très bien. Nous avons simplement une petite remarque qui

concerne deux plaques, celle d'Odette PILPOUL, puisqu'elle est dans la mairie, en réalité on va tout à fait la faire nous-mêmes, je pense que Monsieur le Maire est d'accord pour faire cela et la Direction Générale des Services aussi, j'en suis certaine. Concernant Marie MARVINGT, c'est la championne de toutes les championnes toutes disciplines confondues. La destination de la piscine multiéquipements Saint-Merri, je trouve qu'elle est tout à fait légitime, bien sûr, on voit que s'appelle comme ça dès l'extérieur. Cependant, à l'initiative d'Ariel, votre Maire, nous suggérons de la poser au moment où nous inaugurerons le parvis le long de ce même équipement, c'est-à-dire que nous n'aurons pas besoin, ni pour l'une, ni pour l'autre de passer par une procédure longue, comme cela nous serons maîtres nous-mêmes de la mise en œuvre de ces deux plaques, si vous en êtes d'accord. Nous sommes tout à fait ravis de pouvoir meubler ce lieu avec l'histoire.

**Amina BOURI, Déléguée de Paris Centre en charge de L'histoire de Paris, de la Seine, du suivi des plans climat et de la prospective**

Absolument, pas de souci pour ces petites modifications.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci, pour votre intervention. Merci votre travail avec Yohann, avec Shirley. Pour dire qu'effectivement, Marie MARVINGT a été une très belle découverte à la piscine Saint-Merri, aviatrice, infirmière, championne qui avait fait la traversée de Paris à la nage. Quand tu avais fait le livret des femmes du Marais, j'étais très jaloux du Maire du 4<sup>e</sup> et donc, dès que nous sommes arrivés à Paris Centre, nous l'avons étendu à tout le Marais. Avec Amina, avec Shirley, avec Yohann nous allons l'étendre progressivement à tout le centre de Paris, ce livret matrimonial et les ballades qui vont avec que nous avons pu expérimenter aux dernières Journées du Patrimoine et du Matrimoine. Merci beaucoup pour ces initiatives qui vont vraiment dans le bon sens. Je vous propose de mettre voix ce vœu. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

Bravo pour cette initiative. Le vœu suivant, je crois que c'est Karine qui va le présenter, est la poursuite de notre volonté d'identifier partout des gisements pour créer du logement social. Je vous laisse écouter Karine.

**VPC 2022 20 Vœu présenté par Ariel Weil, Gauthier Caron-Thibault, Karine Barbagli et les élus du groupe Paris en Commun relatif à la création de logements sociaux dans les deux sites industriels de la RATP, situés au 19 rue de Chanoinesse et 5 rue de la Cerisaie.**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

C'est un vœu relatif à la création de logements sociaux dans deux sites industriels de la RATP au 19, rue de Chanoinesse et au 5, rue de la Cerisaie dans le 4<sup>e</sup>. La RATP est propriétaire de deux sites industriels vacants à Paris Centre qui résultent de la construction des infrastructures du réseau durant le XX<sup>e</sup> siècle. Ils sont situés l'un, au 19, rue de Chanoinesse avec 1500 m<sup>2</sup> de surface et l'autre au 5, rue de la Cerisaie.

La parcelle de la rue de Chanoinesse a déjà une réserve au PLU pour la création de logements sociaux dans le cadre de la politique de repeuplement de l'Île de la Cité puisque vous savez que c'est une île très préfectorale et largement dépeuplée actuellement. La RATP s'avère avoir une filiale immobilière sociale, RATP Habitat, plutôt dynamique qui mène une politique ambitieuse et qui réhabilite et gère un parc de logements sociaux accueillant maintenant plus de 36 % d'agents de la RATP. Comme l'a déjà précisé Ariel, nous avons sur notre territoire la gare Châtelet-les-Halles qui est le plus grand site ferroviaire souterrain du monde qui mobilise, par conséquent, un nombre d'agents de la RATP important. Nous pouvons penser à la possibilité de les loger à proximité de leur travail à Paris Centre et également, évidemment, leur famille.

En ce moment, ces deux bâtiments ont un projet intercalaire qui est géré par la RATP Real Estate, la filiale immobilière privée de la RATP, qui transforme ces deux sites en business Center, sachant que nous sommes déjà absolument surdotés en business Center, et que nous, à Paris Centre, nous avons 4 emplois salariés pour un résident actif par rapport à la moyenne de Paris qui est de 1,6.

Nous proposons que la RATP, en tant qu'acteur majeur de la transformation de l'Île, participe au rééquilibrage habitat/activité dans notre secteur de Paris Centre et qu'elle s'engage, à l'issue de ce projet interne de business Center, avec sa filiale RATP Habitat, à mener une réhabilitation pérenne de ces deux sites industriels en logements sociaux pour assurer notamment le logement des agents de la RATP qui travaillent à Paris Centre et de leurs familles. Je vous invite à voter ce vœu.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Il y a Aurélien et Corinne qui voulaient intervenir, je ne sais pas dans quel ordre. Corine, puis Aurélien.

### **Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Je demanderai la division de ce vœu pour les deux adresses. Autant je trouve tout à fait normale la demande sur la rue Chanoinesse, le bâtiment n'a pas beaucoup d'intérêt, c'est un bâtiment avec une coupe verrière, donc cela va coûter très cher, mais puisque c'est la RATP qui paie, je pense que cela ne nous regarde pas.

En revanche, celui du 5, rue de la Cerisaie est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques. C'est un bâtiment très particulier avec une architecture très particulière qui n'est pas spécialement faite pour être du logement, et je pense que ce n'est pas spécialement fait pour être du bureau non plus. C'est une sous-station électrique, c'est exactement fait pour cela, il y a une espèce de voûte immense, c'est un lieu absolument magnifique, on casserait totalement la beauté de ce lieu qui peut être, je ne sais pas, un lieu pour faire du spectacle, pour ce genre de choses. Je comprends qu'on ait envie de le récupérer, je ne cherche pas à défendre la RATP, mais je trouverais cela extrêmement dommage pour tout le monde parce que quand les choses sont inscrites à l'inventaire des Monuments Historiques, cela veut dire que ça nous appartient à tous, c'est-à-dire qu'on perd du patrimoine pour le transformer en logement social dans le 4<sup>e</sup> qui n'est pas le dernier arrondissement du centre à être pourvu en logements sociaux. En revanche le 3<sup>e</sup> n'avait pas hésité à donner à Réinventer Paris II, les dessous de Paris, le 48, rue de Sévigné, alors que là on aurait peut-être pu faire du logement social, beaucoup plus de logement social et beaucoup plus facilement. Donc je trouve cela un peu dommage.

Franchement si vous divisez en deux, moi je vote et on votera tous pour la demande de transformation pour que la rue Chanoinesse accueille du logement social, mais on ne votera pas pour transformer un bâtiment déjà inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques pour en faire du logement social qui dégraderait totalement le côté intéressant qui a fait que ce bâtiment est aux Monuments Historiques.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Corine. Aurélien.

### **Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Nous rejoignons cet avis de Corine FAUGERON. Par ailleurs, la précision, notamment des agents de la RATP, signifie qu'il n'y a pas de quotas particuliers, il n'y a pas un nombre garanti. Pourquoi pas 100 % destinés aux agents RATP ? Plutôt que d'avoir cela, cela signifie qu'un appartement suffit et que tout le reste doit se trouver dans une répartition pas forcément destinée, justement, à ces agents-là.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Il s'agit d'un vœu qui a demandé quelques contextes de cap. D'abord ce n'est pas un vœu contre la RATP, que nous soyons clairs. Nous en avons discuté avec des gens de la RATP, il ne leur appartient pas de décider ce genre de choses. D'ailleurs, je précise que c'est un vœu pour que, à terme, ces bâtiments puissent faire l'objet d'études en vue de logements sociaux. Aujourd'hui, rue Chanoinesse en particulier, ils vont subir des occupations temporaires, des projets temporaires pour la RATP d'aménagement en bureaux. Et malgré la pastille sur la rue Chanoinesse de 100 % de logements sociaux, comme cela ne nécessite pas des travaux lourds et une autorisation de travaux qui requerrait une autorisation de l'urbanisme, nous n'avons de toute façon pas les moyens d'intervenir à ce stade.

L'idée de ce vœu est de signaler à la RATP que nous souhaiterions, je rappelle qu'un vœu n'est pas performatif de toute façon, qu'ils envisagent une destination interne de logements. Nous évoquons, évidemment, comme à chaque fois que nous sollicitons les services de l'État, l'idée qu'il y a aujourd'hui un déficit de logement social dans tout Paris, nous n'y sommes pas, Aurélien encore, à l'objectif de la loi SRU, ni même à celui peut-être plus ambitieux que s'est fixé la Ville. De toute façon, ce que nous disons chaque fois, c'est que la Ville de Paris ne cherche pas à loger un public particulier, elle cherche à loger tous les publics éligibles pour le logement social et intermédiaire, y compris, et c'est le discours que j'ai en face de toutes les administrations, de l'État et de la banque, en leur disant que leurs propres agents ont besoin de logements pour se loger dans Paris. C'est le cas encore des agents de la RATP, même s'il faut reconnaître que la RATP a beaucoup créé de logement social y compris d'ailleurs dans ce quartier et dans cette partie du quartier.

Ce ne sont pas deux délibérations que nous pourrions dissocier, c'est un peu global. Ce que nous pouvons ajouter, c'est, bien entendu, et c'est une évidence, « dans le respect des préoccupations patrimoniales ». L'inscription dans le secteur sauvegardé ne nous a jamais empêchés de faire du logement social : rue Pavée des décors peints que nous avons trouvés au plafond vont même être mieux mis en valeur dans le logement social créé qu'ils ne l'ont jamais été auparavant, en tout cas dans le dernier siècle, par toutes les occupations successives qui ont eu lieu. Donc, ce n'est pas incompatible, patrimoine et préemption de patrimoine.

Je corrige encore une dernière chose, tu dis que le patrimoine nous appartient à tous, le logement social, dans son immense majorité, nous appartient aussi, c'est notre patrimoine commun, je ne parle même pas du point de vue symbolique ni du point de vue même juridique, puisque ce sont des baux à long terme, certes, avec les bailleurs sociaux, mais cela reste le patrimoine de la Ville. Je m'en suis expliqué dans une tribune qui était citée en début de conseil. C'est bien pour cela que la Ville a du foncier, des actifs, des actifs immobiliers qui en constituent les trois quarts, qui sont extrêmement importants et qui garantissent sa signature lorsqu'elle emprunte.

Ayant fait ces points-là, je ne peux pas dissocier, on ne peut pas dissocier un vœu. Ce que nous pouvons accepter, c'est introduire le langage qui convient, je l'ai déjà proposé d'ailleurs, pour garantir, bien sûr, que tout sera fait dans le respect de l'inscription au patrimoine et dans le respect du patrimoine en général, y compris l'inscription aux Monuments Historiques, si cela convient.

### **Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

D'abord, ce ne sera pas Paris Habitat, ce n'est pas la RATP, ce n'est pas ELOGIE-SIEMP, dans ces cas-là, c'est vrai que cela appartient à la Ville. Mais les autres n'appartiennent pas à la Ville, donc c'est déjà [inaudible -3:05:59.6] avec la RATP, ce n'est pas la Ville donc cela n'appartient pas à tous, cela appartient à un groupe. Nous ne pouvons pas dire que nous allons mettre le vocabulaire qui convient, nous mettons une adresse. Sur l'Île de la Cité, ce que nous demandons c'est une destruction avec une construction, pourquoi pas ? Je n'ai aucun problème là-dessus. Ce n'est pas parce qu'il y a de formidables peintures qui pourraient être abîmées dans un logement social, j'ai toujours défendu qu'il n'y avait aucun problème pour mettre du logement social dans de beaux bâtiments, mais des bâtiments faits pour, c'est autre chose. Celui-là n'est pas du tout fait pour, et c'est pour cela que je ne suis pas d'accord. Voilà. Et ce serait l'abîmer que de le transformer en logement, social ou de luxe, peu importe.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci pour ces échanges, pour ce débat. Je vous propose que nous mettions aux voix dans sa formulation actuelle puisqu'il n'y a pas de contre-proposition sur la formulation. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

Ensuite, nous poursuivons avec un vœu présenté en commun par Raphaëlle RÉMY-LELEU pour la mise en berne des drapeaux pour les féministes, c'est le vœu 21. Je te laisse le présenter.

### **VPC 2022 21 Vœu présenté par Raphaëlle Rémy-Leleu et les élu.e.s du groupe écologistes de Paris Centre relatif à la mise en berne des drapeaux des bâtiments municipaux, en mémoire des victimes des féminicides.**

### **Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté**

Merci Monsieur le Maire. C'est en effet un vœu à l'initiative du groupe écologiste qui a été repris par l'exécutif, et je vous en remercie. Comme vous le savez toutes et tous, les violences sexistes et sexuelles, notamment commises à l'encontre des femmes également des enfants sont massives et surtout massivement impunies. À l'heure actuelle, dans cette salle, même si nous n'en avons pas forcément

conscience, nous connaissons toutes et tous, au moins une victime et nous connaissons toutes et tous, très probablement un agresseur.

Je vous rappelle ces chiffres terribles qui véhiculent une réalité qui n'est pas rare : 1 million de femmes en France sont chaque année victimes de harcèlement sexuel, 3 viols sont commis par heure en France, 213 000 femmes sont victimes de violences conjugales chaque année. Tous ces chiffres sont largement sous-estimés, car ce sont simplement les chiffres les plus documentés, les plus assurés, ceux des dépôts de plainte auprès du ministère de l'Intérieur. Concernant les féminicides, ce sont 122 femmes qui sont mortes en 2021, nous avons alors connu une augmentation de plus de 20 % par rapport à l'année 2020.

Et ce que je nous souhaite d'abord à toutes, c'est de réussir à survivre, voire même de vivre libres et égales dans cette société qui reste trop matriciée par le patriarcat. Et ce que je nous souhaite également à toutes et tous en tant que politique, en tant que concitoyens et concitoyennes, c'est de vivre le moment politique où ces chiffres baisseront enfin, pas seulement parce que les femmes, les enfants, les victimes en général n'osent pas porter plainte, ne sont pas toujours bien accueillis, malheureusement, lors du dépôt de plainte, mais bien parce que les violences sexistes et sexuelles, baisseront effectivement.

Comment agir ? Pour cela nous avons plusieurs leviers, heureusement, même en tant que Ville. Il faut rappeler que l'État a été condamné d'ores et déjà à deux reprises pour faute lourde pour inaction dans des cas de féminicide du fait d'un refus de plainte, du fait d'un mauvais accompagnement d'une victime et de sa famille, cela avait abouti au triple féminicide de Grande-Synthe il y a quelques années.

Au niveau de la Ville, nous avons essayé de démultiplier les interpellations, les travaux, les enquêtes, les études, notamment sur la sécurité des femmes en ville et sur leur accueil en commissariat. Nous avons également permis de consolider des dispositifs de traitement de tension et les soutiens aux associations, nous avons également fait en sorte d'assurer toujours une place aux politiques d'égalité dans l'ensemble de nos politiques publiques, ce sera notamment le cas avec le budget de la Ville de Paris ou encore, nous veillons à faire une place aux femmes dans l'espace public, cela été l'objet d'un vœu qui sera voté, c'est également ce patrimoine que nous faisons vivre à la mémoire des victimes avec le square Marie TRINTIGNANT dans le 4<sup>e</sup> arrondissement.

Dans tout cela, je sais que ma collègue Shirley WIRDEN est très investie, je suis navrée qu'elle ne soit pas là ce soir pour assister au vote de ce vœu, et je la remercie de son action et de son soutien à ce vœu.

Il s'agirait de proposer la mise en berne de l'ensemble des drapeaux sur l'ensemble des bâtiments municipaux de Paris Centre puis, je l'espère, de l'ensemble de la Ville de Paris le 25 novembre prochain, journée mondiale pour l'élimination des violences contre les femmes. La mémoire est également un levier de l'action politique contre les violences sexistes et sexuelles. Malheureusement, ces femmes-là ne sont plus là pour en parler. Parmi les survivantes, nous retrouvons en réalité les survivantes des viols et les survivantes des violences conjugales et je crois que cette mémoire doit être portée beaucoup plus largement que par celles qui restent. Je vous remercie.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Raphaëlle. Julien, pour une intervention, puis Yohann.

**Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre, Conseiller d'arrondissement**

inaudible de [3:12:18.1] à [3:12:38.1] la loi de 2010 s'est vraiment attaquée à ce fléau. 122 femmes sont mortes sous les coups de leur mari ou de leur ex-conjoint l'année dernière, c'est totalement intolérable. Il y a encore énormément à faire, l'objectif de 75 % au lieu de 85 % l'année dernière est totalement insupportable. Il faut absolument continuer à lutter et même intensifier, aller beaucoup plus loin, il n'y a pas assez de choses qui sont faites. Nous soutiendrions une mise en berne nationale, je pense qu'une mise en berne juste de Paris Centre aurait bien sûr un impact, mais je pense que quelqu'un qui passera devant la mairie se posera la question du pourquoi, mais je pense que c'est vraiment un sujet qui doit être porté au niveau national.

Je pense que nous soutiendrions une telle action au niveau national, si c'est juste une mise en berne locale, cela ne me paraît pas suffisant et opportun, c'est la raison pour laquelle nous ne prendrons pas part au vote.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

D'accord. Aurélien.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Je soutiendrai ce vœu, puisque je trouve que c'est tout à fait logique et cohérent sur cette journée-là et que la mise en berne est là pour venir amplifier et rendre hommage à la mémoire des victimes. Cela permet, sur ce jour-là, de le faire, il faut bien commencer quelque part. Pourquoi pas de la même façon à la Ville de Paris ? Il y a peut-être même d'autres mairies qui ont eu cette idée-là et puis peut-être que cela viendra à un moment au niveau national. C'est une idée qui peut se porter au niveau national.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Raphaëlle pour répondre.

**Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté**

Merci cher collègue de votre soutien à la cause et j'espère finir de vous convaincre de soutenir le vœu également. Merci Julien de nous souhaiter finalement de devenir chef des préfets de France, Aurélien de devenir ministre de l'Intérieur, je compte sur toi pour la suite. Plus sérieusement, ce vœu est bien entendu potentiellement repris dans d'autres communes, et j'espère peut-être par des élus au niveau de la représentation nationale. Je sais d'ores et déjà qu'il va être présenté dans différentes collectivités et que ce mouvement permettra, sinon dès cette année, peut-être l'année prochaine, d'obtenir la mise en berne au niveau national. Il faut noter que cela avait été le cas, par exemple, pour les stèles en mémoire des victimes de féminicide, les premières avaient été inaugurées à Toulouse, puis à Grande-Synthe, Paris a désormais la sienne au sein d'une place en mémoire des victimes dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. C'est vraiment dans la cohérence de nos engagements et de ce que nous espérons créer comme mémoire.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci, nous allons le mettre aux voix. PEC s'associe et votera le vœu. Je rappelle quand même que vous n'êtes pas obligés de faire un vœu pour mettre les drapeaux en berne pour telle ou telle cause. Nous l'avons fait d'ailleurs souvent ou nous avons mis des drapeaux particuliers sur la mairie à certaines occasions. J'invite les élus à proposer aussi des mesures sans nécessairement passer par un vote au conseil de Paris Centre.

**Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté**

Merci Ariel Weil, de me proposer de devenir Maire de Paris Centre !

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Les adjoints, tous les jours, font des propositions et je les mets en œuvre sans passer nécessairement par un vote.

**Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté**

Si le vœu a été déposé, c'est pour visibiliser cette action et permettre à d'autres de la reprendre.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Nous avons bien compris, mais la délibération ultime serait vraiment la mise en berne elle-même. Il y a d'autres passages possibles que par les vœux, vous connaissez ma position sur le sujet, néanmoins nous allons le voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Unanimité, bravo à Raphaëlle d'avoir su convaincre les récalcitrants nous nous associerons tous à la mise en berne.

Nous poursuivons avec un vœu qui est présenté par Christel TORIELLO au nom de son groupe sur le quartier Saint-Paul.

**VPC 2022 22 Vœu présenté par le groupe Républicains et Libéraux relatif à « l'apaisement » du quartier Saint-Paul.**

**Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Pour une fois, ce vœu concerne les préoccupations des riverains et des habitants de notre arrondissement, à savoir les inquiétudes exprimées sur le quartier Saint-Paul et le périmètre dit du terre-plein Saint-Paul, entre Bastille, la rue de Fourcy et la rue Saint-Antoine. Ce sont des remontées qui nous ont été faites par des habitants et assez faciles à expérimenter concernant trois aspects.

La propreté, avec des poubelles qui débordent, qui semblent ramassées en partie. Je ne dis pas qu'elles ne sont pas ramassées, mais il semblerait, et cela se voit en passant de manière répétée, que l'intérieur est relevé, mais pas forcément ce qui est autour, il y a aussi des dépôts, je pense que ce sont des commerçants avec des cartons, etc. Nous avons bien conscience que plusieurs interventions sont

nécessaires, en tout cas le résultat n'est pas satisfaisant et surtout se répète pour les riverains avec des déchets qui ne semblent pas collectés.

Le deuxième sujet est la présence, malheureusement de personnes sans-abri qui déambulent dans cet espace, souvent situation de grande détresse.

Le troisième sujet est la circulation avec la rue Saint-Antoine et la circulation des voies en deux sens. Une première voie pérennisée, une ambulance ne passe pas, une voie COVID. Des voitures qui circulent et les témoignages que nous avons eus étaient que les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite avaient beaucoup moins peur de traverser quand il y avait des voitures qu'avec l'anarchie qui existe.

L'objet de ce vœu est d'attirer votre attention éventuellement de pouvoir prendre des mesures sur ces trois aspects. J'anticipe que vous allez me répondre en disant que les mesures que nous avons évoquées dans ce vœu ne reflètent peut-être pas avec précision la technicité de ce qu'il est possible de faire [inaudible -3:20:13.7]. Nous refusons de croire qu'il n'est pas possible d'agir, d'améliorer la situation sur la propreté, des ajustements ou une réorganisation des services, du passage des services est peut-être possible. Pour les sans-abri en situation de détresse, les différentes autorités compétentes en matière d'hébergement d'urgence et de santé publique pourraient être saisies. Et sur le dernier aspect, sur la circulation des vélos, 12 arrondissements font appel à la police municipale, je le sais puisque j'ai été moi-même verbalisée dans la Gare Saint-Lazare pour veiller au respect des feux de signalisation. Est-ce que de telles opérations pourraient être possibles pour un petit peu donner l'exemple ? Voilà. Je vous remercie.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Christel TORIELLO. Pour répondre, Véronique LEVIEUX.

### **Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne**

Merci Monsieur le Maire. Effectivement, avant les politiques municipales, puisque cela concerne un certain nombre de collègues, je vais tâcher de vous répondre, de vous rappeler les actions précises qui sont faites, un peu plus précises que ce que vous appelez dans votre vœu des mesures, nous parlerons de nous harceler quand vous nous dites de saisir les autorités compétentes en matière d'hébergement des personnes en détresse, ce n'est pas une mesure, c'est vraiment de l'incantation, et heureusement qu'on ne se contente pas de faire ce genre de choses.

Je vais commencer par aborder les sujets de propreté pour rappeler un peu le cadre d'intervention sur la collecte de poubelles spécifiquement sur ce secteur. Concernant les ordures ménagères, la collecte se fait tous les jours, comme vous le savez et sur cette zone, notamment. La collecte des bacs jaunes se fait le lundi, mercredi et vendredi avec [inaudible -3:22:05.5] tous les jours l'après-midi jusqu'à la place de la Bastille, enfin, du mardi au dimanche une navette spécifique dite marché passe l'après-midi sur le parvis Saint-Paul, la rue Saint-Antoine jusqu'à la rue Castex. Concernant le lavage, il se fait également régulièrement, le mercredi matin rue Antoine et il y a également le lavage de la rue de Fourcy tous les jeudis après-midi. Quant au balayage il se fait entre trois à six fois par semaine. Certes, nous pouvons certainement toujours nous améliorer, cela nécessite aussi des moyens humains et financiers et je sais, j'imagine pouvoir compter sur vous pour défendre en ce sens, s'il y a des besoins, pour obtenir des

financements budgétaires au niveau de la Ville de Paris. Voilà, je me permettais de rappeler l'ensemble de ces actions.

Sur la problématique de suivi des personnes à la rue, tout d'abord je rappelle la décision de l'État, qui a été prise sous la pression de la Ville et des acteurs associatifs, de revenir sur son annonce de suppression d'un grand nombre de places d'hébergement d'urgence qui était annoncée totalement à contresens des besoins de la réalité de terrain. Donc nous prenons acte au niveau de l'exécutif de la mobilisation, notamment, de Léa Filoche, en ce sens. Sur le diagnostic en ce qui concerne le secteur plus précis de Saint-Paul, qui malheureusement n'est pas le seul impacté, comme vous le savez, sur Paris, il y a un grand nombre d'actions de terrain par la Ville ou par des acteurs associatifs qui agissent, notamment à destination de plusieurs groupes. Il y a un groupe bien identifié du côté de la rue de Fourcy devant le Franprix dont tous les membres sont suivis par l'association Emmaüs et Aux captifs, la libération, Carrefour Fourcy – Saint-Antoine, là aussi il y a un groupe de personnes identifiées qui sont accompagnées, il y a des actions, en tous les cas, en ce sens. Il y a également quelqu'un près du carrefour qui est pris en charge par la halte de nuit Henri IV.

Je ne sais pas si vous faites le lien, parce que vous mélangez les problématiques de déplacement, propreté et personnes à la rue, mais ce secteur-là, avant les aménagements, était déjà sous l'attention avec un grand nombre de publics à la rue, notamment de familles. Il y a quelques années, je sais que les élus du 4<sup>e</sup> arrondissement, Monsieur le Maire en particulier pourra revenir dessus. Juste de rappeler qu'en tous les cas la Ville de Paris mobilise actuellement encore trois gymnases supplémentaires pour accueillir les personnes à la rue dont les besoins sont énormes.

En ce qui concerne contrôle, il n'y a pas besoin d'aller sur Saint-Lazare pour se faire contrôler, je peux vous rassurer. La police municipale intervient sur un grand nombre d'axes de circulation, notamment à destination des cyclistes, car il y en a un peu trop qui n'en font qu'à leur tête et qui oublient le code de la route, et c'est bien dommage. Il y a un certain nombre d'interventions, y compris de la police nationale. Ces interventions sont axe Saint-Antoine – Rivoli. Il y a beaucoup d'informations, ça va très vite, beaucoup trop vite. Pour être un peu plus précise, sur Saint-Antoine un total de 614 PV relatifs aux infractions routières depuis le début de l'année avec une nette accélération en octobre, 369 PV dont 340 pour circulation illicite de véhicules de voie sur bus, les cyclistes sont aussi verbalisés à plus d'un titre. Vous l'avez annoncé, si vous avez des mesures plus concrètes, n'hésitez pas à nous les formuler, elles seront étudiées avec les différents services. Je m'arrête là, parce que c'est allé très vite.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Véronique LEVIEUX. Je regrette que vous n'ayez pas plutôt transformé cette intervention en question parce que vous l'avez dit vous-même, vous l'avez reconnu, vous n'avez pas tous les éléments, il est normal que vous nous les demandiez. En revanche, ce qui me gêne dans le vœu, Véronique l'a dit, c'est qu'il n'a pas vraiment de mesures autres que celles que nous avons déjà mises en place et qui sont toujours insuffisantes sur des situations de sortie de rue que nous aimerions, nous aussi, voir accélérer. Mais comme Véronique l'a dit, nous connaissons toutes les situations et celles et ceux qui sont des anciens du 4<sup>e</sup> arrondissement s'en souviennent très bien, il y a encore quelques années la physionomie était autrement plus problématique, avec des familles entières qui étaient sur des matelas dans la rue et nous avons fait un travail très important avec le parquet. Loin de moi l'idée de dire que c'est merveilleux aujourd'hui, mais nous revenons de bien pire, un travail a été fait, ces travaux-là sont très lents parce que nous travaillons avec le parquet, nous travaillons avec des associations,

il n'y a pas une personne que nous connaissions qui ne soit pas prise en charge aujourd'hui. Je partage avec vous la frustration de ne pas les voir sortir de la rue au plus vite ou même de les voir revenir à la rue. Encore une fois, si vous avez une solution autre que celles que nous tentons de mettre en place, je suis preneur.

Sur les vélos, il est difficile de se baser sur des faits anecdotiques, on vous a répondu, plus de 600, c'est énorme et d'ailleurs très critiqué par les associations de vélos qui considèrent que nous verbalisons trop les cyclistes. Certains ne sont pas toujours très respectueux, mais c'est quand même bien pire du côté des voitures. Nous essayons, avec la police municipale, en coordination avec la police nationale aussi, d'être équilibrés et de sanctionner toutes les infractions. Nous pouvons sans doute encore faire mieux, mais 600 depuis le début de l'année ce n'est pas anodin, c'est une grosse utilisation des services de police municipale.

Tout cela pour dire que nous ne pouvons pas voter le vœu en l'état, vous l'auriez posé en question, nous vous aurions répondu. Nous le signalerons dans le compte rendu. Oui, Aurélien.

### **Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Concernant les cyclistes, quand ils attrapent les voitures, ils mettent les jumelles et 100 m derrière, ils prennent tous les véhicules. Quand ils attrapent un cycliste, ça dure 10 minutes et pendant 10 minutes vous voyez les cyclistes à côté qui brûlent les feux rouges et il n'y a personne qui les arrête. Le système de la nasse où on attrape aux jumelles tous les cyclistes qui brûlent les feux pour les choper ensuite, je peux vous dire que là vous avez du rendement. La rue de Rivoli est vraiment une traîtresse pour les piétons, aujourd'hui même pour les cyclistes, vous faites agresser par les cyclistes.

Je reviens sur les sans-abri. L'enjeu de ces sans-abri, en l'occurrence ceux qui sont en face du Franprix, les différents groupes qui s'agglutinent là, ce n'est pas seulement vis-à-vis d'eux-mêmes, c'est aussi vis-à-vis des riverains. Aujourd'hui, quand vous êtes un homme en bonne condition, vous ne vous sentez pas forcément harcelé et menacé. Certaines femmes sont parfois plus ciblées que les hommes et elles se sentent plus en situation de précarité face à ces hommes menaçants, c'est l'alcoolisme, peut-être le crack, mais c'est plus vers les Grands Boulevards qu'à Saint-Paul. À Saint-Paul, il y a des gens qui sont vraiment menaçants, qui ne sont pas sympathiques pour les riverains et il y a des personnes âgées, des femmes, des personnes fragiles, qui ne se sentent pas d'aplomb pour réagir face cette tension.

Il y a aussi un souci de sécurité publique. Voilà, c'est ce que je voulais soulever comme complément à ce qu'a dit Christel.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Pacôme.

### **Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller d'arrondissement**

Merci Monsieur le Maire. Ce qui est un petit peu problématique avec ce vœu, c'est qu'il mélange des sujets très différents. Il y a des sujets sur lesquels je peux être d'accord, d'autres, notamment le sujet des sans-abri, qui sont beaucoup plus complexes.

Par contre, c'est vrai que nous avons toujours ce problème rue Saint-Antoine, rue de Rivoli, je vois moins bien. En tout cas, pour traverser régulièrement cette rue,

vraiment il y a des jours, quasiment on en veut à un piéton qui veut traverser. Il y a une inversion, pour moi, de la hiérarchie dans la ville entre les piétons et les cyclistes. Parfois, il y a même des cyclistes qui pensent être dans leurs droits, c'est-à-dire qu'en fait ils ne voient pas vraiment le passage piéton. Comme vous demandiez des propositions, moi j'en fais une, même si je sais qu'un effort est fait là-dessus, peut-être que renforcer la signalétique sur les passages piétons, pas la signalétique au sol, mais une signalétique panneau qui permettrait – je ne dis pas que cela réglerait le problème – que les vélos voient un peu partout qu'il y a un endroit où les piétons sont censés traverser et que s'ils pouvaient s'arrêter, ce serait bien. Parce que c'est quand même très désagréable, surtout, je pense, pour les personnes âgées de voir un vélo leur foncer dessus et qui même les engueule parce qu'elles traversent.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Vaste débat entre ceux qui veulent enlever les panneaux et ceux qui veulent en mettre plus. Normalement, c'est le Code de la route, quand on a le pied posé sur le passage piéton. C'est un débat, puisque moi je souhaitais, pour répondre là-dessus et puis on pourra poursuivre le débat hors de ce conseil, mais rue du Renard, nous souhaitions qu'il y ait un passage piéton simple et pas un feu, justement qu'à tout moment les piétons puissent être prioritaires et traverser. Et puis, lors des débats à l'intérieur de la Ville, on nous a expliqué que c'était quand même plus sécurisant de mettre un feu, c'est dommage. Comme quoi, sachez que tous ces sujets sont bien pris. Il faut aussi se poster à certains endroits de temps en temps pour voir la masse de vélos, il y a des gens, heureusement, qui le documentent tous les jours, qui attendent au feu rouge, mais en effet, il y a une éducation au Code de la route, c'est le passage piéton qui a priorité tout le temps. Il faut que le Code de la route soit respecté et croyez bien que la police municipale fait son travail, Florent GIRY comme moi recevons tous les jours des plaintes des associations de vélos qui trouvent que nous avons la main un peu trop lourde avec les cyclistes.

*Un intervenant prend la parole hors micro.*

C'est donc qu'on doit être quelque part à l'équilibre. C'est le guide souvent malheureusement des élus, quand on se fait engueuler par tout le monde, c'est que [inaudible -0:09:39.9]. Il faut voter quand même cette proposition de vœu. Je vous propose de voter. C'était le vœu 22. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

Le prochain vœu concerne les lycées professionnels.

### **VPC 2022 23 Vœu présenté par Raphaëlle Rémy-Leleu et les élu-e-s du groupe Les Écologistes de Paris Centre relatif aux lycées professionnels.**

#### **Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté**

Merci Monsieur le Maire, cher Ariel, chers collègues. Je vais vous parler d'une très très longue journée et d'une très très longue réunion puisqu'aujourd'hui, ce matin, j'étais en tant que représentante de la Ville de Paris au CIEN, un nouvel acronyme à porter à votre connaissance, le Conseil Interdépartemental de l'Éducation Nationale. Nous avons entendu des bruits depuis plusieurs semaines sur la fermeture de lycées professionnels à Paris. La chose a été confirmée hier puisque nous avons enfin reçu les documents.

Il s'agirait de fermeture dès 2023 de quatre lycées professionnels, de deux sites de lycées professionnels et d'un lycée général, et pour 2024, il s'agirait de la fermeture de deux lycées professionnels. Le centre est concerné avec un projet de fermeture de l'annexe du lycée Théophile Gautier qui a une annexe dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, mais également une fermeture d'un site du lycée Jacques Monod, le site qui est situé rue des Jeûneurs et qui concerne les carrières sanitaires et sociales.

Autant vous dire que l'opposition à cette proposition de fermeture des lycées professionnels a été presque unanime parmi les organisations syndicales, les enseignants, les enseignantes, les associations de parents d'élèves, les élus des collectivités qui étaient représentées lors de ce CIEN. Des collègues qui sont comme nous concernés dans différents arrondissements portent les deux séminaires pour s'opposer à la fois la réforme de l'enseignement professionnel qui est validée par le gouvernement et qui risque de fragiliser la filière, mais surtout pour s'opposer à ces fermetures d'établissement un peu partout dans Paris, ce qui risque de détruire la cohérence des communautés éducatives, mais aussi des projets d'établissement, de nuire à la mixité sociale et scolaire à l'échelle des quartiers, et, bien entendu, à la vie de proximité que nous appelons de nos vœux.

C'est pour cela que nous vous proposons de voter ce vœu de l'exécutif qui a été corrigé avec des informations engrangées ce matin même à Saint-Ouen, au siège de la région Île-de-France.

#### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Karine BARBAGLI.

#### **Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous nous associons complètement à ce vœu puisque c'est une décision totalement unilatérale, sans aucune concertation. C'est très important aussi, puisqu'à la rentrée il y avait 290 élèves de lycée pro qui n'avait pas d'affectation, donc certains lycées ont dû compenser et prendre beaucoup plus d'élèves que prévu. Ils ne prennent pas dans Paris Centre en tout cas, mais dans d'autres lycées. Ces lycées sont vraiment paramétrés pour avoir un nombre d'élèves à 24 et non pas à 28, ni à 30 parce que ce sont des élèves généralement qui ont parfois des difficultés, qui ont des cours très ciblés et qui doivent partir en stage.

En tout cas, nous soutenons complètement ce vœu et nous voterons pour.

#### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vous propose de passer aux voix, au vote du vœu. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

Le prochain vœu concerne la biodiversité, les punaises de lit, pardon.

#### **VPC 2022 24 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Les Écologistes de Paris Centre relatif à une action plus efficace contre la prolifération des punaises de lit dans les habitats parisiens**

**Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté**

Le prochain vœu concerne les petites bêtes que vous pouvez avoir dans votre entourage, chers collègues, en tout cas je ne le souhaite à absolument personne. Je vais faire très court pour vous parler des punaises de lit qui sont un véritable fléau qui se calme un petit peu puisque ces bêtes aiment la chaleur et hibernent presque pendant l'hiver. C'est la parfaite occasion pour rappeler les actions qui ont été menées, faire un véritable bilan et en profiter pour concevoir une vraie grande campagne de prévention pour le printemps prochain.

En effet, 44 % des infestations de punaises de lit sont liées à un voyage ou un retour de voyage, donc vu la concentration de flux touristiques à Paris Centre, nous sommes extrêmement concernés. Nous aimerions profiter de cette période pour demander aussi à l'État de clarifier le cadre légal lors d'interventions pour lutter contre les punaises de lit, de mettre en place une véritable plate-forme de recensement de ces contagions par les punaises de lit et enfin une meilleure prise en compte des victimes, parce que l'infestation de punaises de lit a de graves conséquences en termes de coût économique pour la désinfestation et pour le rééquipement, mais aussi pour la santé qu'elle soit physique ou psychique des occupants et des occupantes des logements concernés.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Karine BARBAGLI.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Pour vous préciser comment fonctionne le traitement des punaises de lit. Sur les propriétés privées, c'est pris en charge par la Ville de Paris sur conditions de ressources. Ce sont les personnes précaires qui bénéficient des minima sociaux qui sont signalées à la Ville de Paris par les travailleurs sociaux pour que le SPSE, le Service Parisien de Santé Environnementale intervienne. Les associations qui accompagnent ces publics peuvent également bénéficier de la gratuité et de tarifs réduits. Les locataires de logements sociaux se rapprochent des bailleurs sociaux qui se chargent de la désinfestation du logement et qui sont en capacité de fournir un bilan du SPSE. Pour les locataires et copropriétaires qui ne bénéficient pas de minima sociaux et doivent faire appel à des sociétés privées, il existe un site, un lien sur le site de la Ville de Paris, « tout savoir sur les punaises de lit » qui informe avec précision les Parisiens et Parisiennes de ce qu'il faut faire.

À Paris Centre, hormis quelques cas bien identifiés, cela ne semble pas être une problématique de grande échelle. Toutefois, dans le cadre des futures conférences de logement menées à Paris Centre, vous pourrez proposer une conférence sur cette thématique afin de rappeler les procédures à mener en cas d'invasion de punaises de lit. C'est vrai que c'est vraiment un fléau, les produits utilisés sont très nocifs pour la santé. En tout cas, nous voterons ce vœu.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Je vous propose de voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

Un dernier vœu a été retiré, c'est ça ?

**VPC 2022 25 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Les Écologistes de Paris  
Centre relatif au soutien à la Super Cour des Miracles.**

**Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux  
grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté**

Comme ça je ne prends aucun risque et je reste sur un home run.

Le dernier vœu concernait la rue Damiette où un collectif qui portait le joli nom de Super Cour des Miracles s'était installé avec des occupants et des occupantes qui vivaient dans un immeuble inoccupé depuis plusieurs années. Ils avaient pour projet de monter un projet artistique, mais aussi un lieu d'hébergement de solidarité et d'hébergement d'urgence ainsi qu'un projet de tiers lieu associatif. Tout cela a été interrompu. Cela avait commencé le 20 octobre et s'est fini le 4 novembre. Nous avons surtout été interpellés par la situation légale de la chose puisque les propriétaires avaient été prévenus, avaient refusé de déposer plainte contre ces occupants et ces occupantes et avaient essayé de jouer le pourrissement avec une société de sécurité privée qui intervenait sur la voie publique en empêchant l'accès aux logements dans l'immeuble.

Tout cela était extrêmement dérangeant, ne serait-ce que pour la bonne tenue de l'ordre public. Pour éviter d'envenimer des situations qui sont d'ores et déjà tendues, et parce que je pense qu'il reste important de soutenir des initiatives et des actions d'utilité publique bien plus larges pour le logement et l'occupation ainsi que la possibilité de créer des espaces partagés pour le bien commun. Mais bon, bref, tout cela s'est terminé, nous avons souhaité profiter de ces deux minutes pour vous alerter sur ce type de situation et que nous veillons à faire en sorte que les choses puissent rester apaisées dans ce secteur et ailleurs.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Aurélien, pardon.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

On parle d'illégalité, je ne sais pas s'il y a un jugement qui confirme l'illégalité, c'est une propriété privée qui est occupée, c'est illégal en soi. Il y a une tolérance en France, des jugements très lents, mais rien ne justifie d'occuper un logement, un bâtiment, même s'il y a des travaux à engager, on ne peut même pas trouver le propriétaire. La ville a un rôle à jouer dans la médiation pour trouver des logements, des bâtiments temporairement, avec la garantie que le propriétaire peut récupérer son bien.

Après, il y a un risque, de toute façon dans ces occupations illégales, c'est que le bâtiment soit tellement vétuste que ce soit une mise en danger des occupants illégaux et quand les occupants illégaux se retrouvent blessés, voire des accidents plus graves, ils se retournent contre le propriétaire qui est responsable. Il ne faut pas abuser de ces situations, je pense qu'il faut instrumentaliser ces situations avec beaucoup de parcimonie et en l'occurrence, le socle de la société, encore une fois, c'est la propriété privée, donc, que la mairie joue un rôle de conciliation de voir se constituer [inaudible -0:19:54.1] s'ils sont sûrs [0:19:55.8] pourquoi pas, mais certainement pas défendre des squatters presque institutionnels, accompagnés par de vagues associations qui sont militantes du squat.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Le vœu a été retiré, donc ce n'est pas la peine de le redire, si nous avons le débat quand même. Il n'y a pas eu de plainte du propriétaire, la plainte doit être constituée, en tout cas c'est rare. Par ailleurs il existe déjà une charte de l'occupation temporaire, elle a été signée entre la Ville et des acteurs privés, peut-être qu'il faudrait mieux la faire connaître, c'est notre projet, nous sommes partie prenante de faire des locations temporaires. Je vous remercie.

### **QUESTIONS ORALES AU MAIRE DE PARIS CENTRE**

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Nous n'avons pas reçu de questions écrites. Je vous rappelle que tous les habitants peuvent saisir le conseil de Paris Centre par une question écrite sept jours à l'avance. J'ouvre quand même la possibilité de poser une question orale ici, mais comme c'est une question qui n'a pas été soumise à l'avance, on s'autorisera aussi à décaler la réponse au prochain conseil.

Levez-vous, peut-être, pour poser la question et n'hésitez pas à vous présenter.

### **Une participante**

J'ai une procuration d'un habitant qui a posé une question et il y a un mois, il n'a pas reçu de réponse. Il a donné sa carte.

Si on avait pu voter dans public, on aurait voté votre vœu sur les féminicides.

On avait aussi une association, Libres Terres des Femmes, à la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, on leur avait octroyé une permanence. J'aurais souhaité savoir si cette association était toujours là.

### **Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Elle est toujours ici, elle a toujours une permanence.

### **Une participante**

C'est super, c'est une question qu'on se pose merci.

Il y a aussi une data à la Mairie de Paris sur toutes les incivilités, notamment sur Paris Centre, il y a tout un tas de choses, par contre cela n'a pas été remis à jour depuis 2021. C'est mis dans pas mal d'arrondissements, mais ce n'est pas mis sur Paris Centre, on voulait juste savoir pourquoi.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Je vais laisser Florent répondre sur la première question qui a été posée.

Vous avez toutes nos adresses, je vous invite à nous soumettre les questions sept jours avant, c'est simplement un meilleur fonctionnement, cela nous permettra d'avoir des réponses directement dans le conseil où vous venez, plutôt que de les découvrir ici. Sur la question qui avait été posée sur les parkings, je vais laisser Florent répondre.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

En fait, je n'ai pas encore répondu à votre camarade. J'ai reçu à 10h20 aujourd'hui un début de réponse, mais en fait il n'est pas complet. Dès qu'on monte l'étude, je transmettrai la réponse. C'est vrai que quand on pose des questions comme ça, entre deux conseils, ce n'est pas forcément la priorité numéro un. On pose la question et les services la traite quand ils ont un moment entre le conseil, entre deux opérations et on donne une réponse, du moins je m'y engage, [inaudible - 0:23:35.8].

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Est-ce qu'il y avait d'autres questions du public ?

Merci à vous pour votre patience, d'avoir tenu. J'en profite pour la récompenser en vous donnant simplement les grandes dates. Pour la Culture avant toute chose, il y a un livret, je vous rappelle que le samedi 26 novembre nous inaugurerons l'extension de la bibliothèque Charlotte Delbo, beaucoup de rencontres autour de la solidarité, le lundi 14 novembre, jeudi 24 novembre, vendredi 25 novembre, je vous invite à regarder la lettre d'information de la mairie de Paris Centre.

Les prochaines dates du conseil de Paris sont à partir du mardi 15, la semaine prochaine jusqu'au vendredi 18 novembre, pour le prochain conseil de secteur je vous invite à nous retrouver ici le lundi 28 novembre à 19 heures.

Pour rappel, le prochain café du Maire le 23 décembre et la cérémonie du 11 novembre pour la mairie de Paris Centre a lieu le jeudi 10 novembre, ce jeudi, à 10h30, avec toujours le même objectif, celui d'inclure les écoles.

Je vous remercie et à très bientôt.

*La séance est levée à 22 h 52.*